

ANIMER

LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

À FOND LES CAISSES !

RETOURS D'EXPÉRIENCE DE CAISSES
COMMUNES DE L'ALIMENTATION



Sécurité Sociale
de l'Alimentation

VRAC
Vers un réseau
d'achat en commun

RÉSEAU
CIVAM
CAMPAGNES
VIVANTES

GENÈSE

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet « À fond les caisses », lauréat de l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation (PNA) 2023-2024. Il s'appuie sur deux années de projet, riches de trois rencontres nationales entre initiatives inspirées de la SSA (à Arcachon, Cadenet et Paris), de nombreux retours d'expérience et de travaux de recherche-action, menés par les initiatives en propre. Il mobilise aussi un recensement sur la place des paysan·nes dans ces projets, réalisé par Elsa Barré à l'occasion d'un stage de six mois. Enfin et surtout, il est le fruit d'une construction avec différentes caisses partenaires du projet.

Les propos de ce guide n'engagent pas le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation.



À FOND LES CAISSES !

RETOURS D'EXPÉRIENCE DE CAISSES
COMMUNES DE L'ALIMENTATION

ANIMER

LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

« Animer la démocratie alimentaire » est une collection d'outils pédagogiques pour les animateur·ices de la démocratie alimentaire.

À consulter sur le site de Réseau CIVAM : civam.org

SOMMAIRE

FICHE 1

AVANT DE SE LANCER	13
COOPÉRER	15
MOBILISER	19
CAISSE OU PAS CAISSE ?	20
DÉFINIR LE TERRITOIRE	21
CONCLUSION	23

FICHE 2

DÉFINIR ET FAIRE GROUPE	25
DÉFINIR LE COMITÉ CITOYEN	30
FAIRE VIVRE LE GROUPE	33
CONCLUSION	35

FICHE 3

DÉFINIR ET FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS LE GROUPE	37
FAIRE CULTURE COMMUNE	41
CONSTRUIRE LA DÉMOCRATIE	43
FAIRE VIVRE LES PRATIQUES DÉMOCRATIQUES	45
CONCLUSION	46

FICHE 4

CONVENTIONNER DÉMOCRATIQUEMENT	47
DÉTERMINER LES CRITÈRES DE CONVENTIONNEMENT	52
CONVENTIONNER LES POINTS DE VENTE	57
ASSURER LA MISE EN PLACE DU CONVENTIONNEMENT ET SON SUIVI DANS LE TEMPS	63

FICHE 5

DÉFINIR UNE COTISATION ?	67
DÉTERMINER LES MONTANTS DE VERSEMENT	73
INSTAURER UNE COTISATION ?	76

DÉTERMINER LES MONTANTS DE COTISATION	77
LE FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL	81
CONCLUSION	82

FICHE 6

DÉFINIR UN SYSTÈME MONÉTAIRE	83
MONNAIE PHYSIQUE OU MONNAIE NUMÉRIQUE ?	87
MONNAIE LOCALE OU PAS ?	89
CONCLUSION	93

FICHE 7

STRUCTURER SON PROJET DE CAISSE	95
DÉFINIR LE FONCTIONNEMENT INTERNE	97
DÉFINIR LA FORME ADMINISTRATIVE OU JURIDIQUE	100
STRUCTURER LE FINANCEMENT DE LA CAISSE	103
CONCLUSION	105

FICHE 8

MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ?	107
LES ASSOCIATIONS LOCALES	109
LES PAYSAN-NES DU TERRITOIRE	109
L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE	110
LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE	111
LES ACTEURS DE LA PROTECTION SOCIALE	112
LES COLLECTIVITÉS	113
CONCLUSION	113

FICHE 9

SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR LA RECHERCHE	115
PRÉFIGURER LE SUIVI DE LA CAISSE	119
FAIRE DE LA RECHERCHE, AVEC QUI ?	120
IMPLIQUER LES CITOYEN-NES DANS LE SUIVI PAR LA RECHERCHE-ACTION	121
CONCLUSION	122

POURQUOI CE GUIDE ?

Depuis plusieurs années se multiplient les initiatives qui luttent pour un meilleur accès à une alimentation choisie. Parmi elles, les initiatives de caisses alimentaires communes, inspirées de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) sont de plus en plus nombreuses. Elles ambitionnent de répondre à la fois aux enjeux de lutte contre la précarité alimentaire et aux enjeux de transformation du système agricole, en refaisant de l'alimentation un commun.

Mais qu'est-ce qui se joue plus concrètement dans ces initiatives ? Quels questionnements se retrouvent au lancement de ces initiatives et comment y répondre ? Qu'est-ce qui fait commun entre elles ? Et qu'est-ce qui les singularise ?

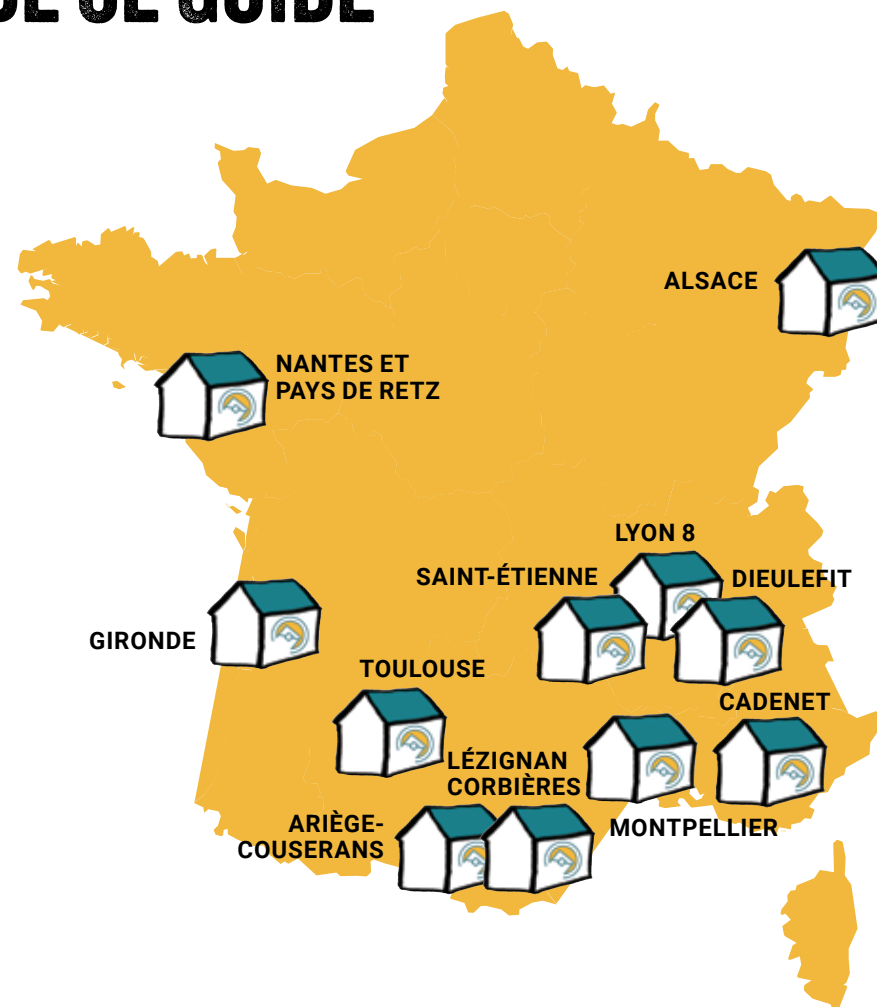
Ce travail vise aussi à mettre en avant **la (bio)diversité de ces caisses**. Loin de vouloir tracer un chemin pour mettre en place une expérimentation inspirée de la SSA, il préférera montrer les sentiers et les cheminements différents empruntés par les caisses alimentaires communes. Ces retours ne doivent pas être lus comme des modèles mais comme ce qu'elles sont, des expérimentations avec des réussites et des échecs. Ce guide répond donc à des questions techniques qui

se posent lors de la construction de ces projets mais il embrasse aussi des questions éminemment politiques : **comment animer la démocratie autour de l'alimentation ? Quel système alimentaire souhaitons-nous construire par le conventionnement démocratique ? Comment viser un système de redistribution monétaire le plus équitable possible ?**

Ces initiatives contribuent donc à une réflexion plus large qui réinterroge les autres projets d'accès à l'alimentation et les politiques publiques existantes. Elles contribuent à un projet de société ambitieux qui remet autour de la table les citoyen·nes et les acteurs des filières pour construire un système alimentaire désirable et juste.

En croisant des retours d'expérience différents, nous espérons qu'il puisse servir, au-delà d'une inspiration, d'un objet de débats. Lecteur, lectrice, le cadre posé est fait pour être remis en question au regard de vos spécificités de territoire, de contexte politique et surtout de la volonté des participant·es. Qui sait, vos futures expérimentations seront peut-être dans le prochain tome de ce guide ? ●

LES CAISSES DE CE GUIDE



Onze caisses communes de l'alimentation, membres du Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, appuient ce retour d'expériences. Riches de leurs différences, ces initiatives ont incarné les questionnements posés lors de la construction d'une caisse alimentaire commune. Bien d'autres existent ou se lancent !

Les informations mentionnées dans ce guide sont datées d'avril 2026. Pour plus de précisions : <https://www.civam.org/alimentation/acces-a-alimentation-pour-tous-accessible/projet-a-fond-les-caisses-2024-2026/>

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE



Réseau CIVAM

Les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agro-écologique. Ils constituent un réseau de près de 130 associations et 9 500 adhérents qui agissent pour une agriculture plus économe et autonome et pour une alimentation relocalisée au cœur des territoires.

civam.org

« Se nourrir ne doit pas être un privilège, c'est un droit fondamental. Et si ce droit était aussi un droit à choisir en connaissance de cause ce qu'on met dans son assiette ? Et si ce droit était aussi un droit à construire, démocratiquement, un système alimentaire et agricole plus juste ? »

La Sécurité sociale de l'alimentation et les expérimentations qui s'en inspirent ouvrent une fenêtre pour bâtir ensemble, paysans, citoyens et toutes celles et ceux qui veulent bien venir à la table, un nouveau modèle. Cette "démocratie alimen-

taire" traduit un changement fort pour le métier de paysan. L'agriculture n'est plus une affaire que de paysans mais est l'affaire de tous. L'alimentation n'est plus un objet marchandisable comme un autre, mais le fruit d'un contrat entre des producteurs et des citoyens, posé par un conventionnement démocratique. C'est ça le changement de système voulu par Réseau CIVAM, une transformation par et avec les citoyens.

Alors oui, ces initiatives interrogent :

"Ça coûte trop cher, c'est trop utopique, on n'y comprend rien... Mais surtout, laisser les citoyens choisir leur alimentation, n'est-ce pas prendre le risque qu'ils ne choisissent pas un modèle agricole durable et rémunérateur des paysans ?" Réseau CIVAM pense et revendique, avec d'autres, que c'est bien par ce choix d'une alimentation en "connaissance de cause" qu'on transformera le système alimentaire. C'est aussi ça, faire le pari de la démocratie alimentaire. »

Nicolas Verzotti et Nathalie Barthe, paysan-nes et administrateur-ices référent-es sur l'alimentation à Réseau CIVAM



VRAC France

L'association VRAC (Vers un réseau d'achat en commun) défend l'accès de toutes et tous à une alimentation choisie. Elle favorise le développement de groupements d'achats et de maisons solidaires de l'alimentation, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et permet aux habitant-es d'acheter des produits locaux/bio/équitables. Aujourd'hui, l'association est présente sur 23 territoires en France et en Belgique, elle compte 12 300 foyers adhérent-es répartis à travers 143 groupements d'achats.

vrac-asso.org

« Les expériences inspirées du projet de Sécurité sociale de l'alimentation génèrent un enthousiasme inattendu. Déjà une centaine de projets de caisses alimentaires dans le pays, sans compter ceux qui sont encore à l'état d'intentions de collectivités territoriales, d'associations, d'habitants que les expériences pionnières ont inspiré. Enfin on peut se mobiliser pour un projet plutôt que contre une tendance ! C'est déjà un premier acquis de ces expériences : redonner de l'espoir, de l'envie, réconcilier les habitants avec la démocratie et la politique en expérimentant de nouvelles formes de les

faire. Le réseau VRAC n'a pas fait exception et de nombreuses associations locales VRAC ont participé à cet élan en étant instigatrices ou alliées de ces initiatives. Mais déjà les premières expériences posent la question des effets de ce mouvement. La multiplication des expérimentations permettra-t-elle de construire un rapport de force politique pour faire advenir une politique nationale de SSA ? Sans doute pas. L'enjeu de ces expérimentations est aussi de faire la preuve de nouvelles règles de participation et de débat citoyens, de cotisation, de conventionnement, etc., autrement dit de solidarité et de démocratie.

L'enjeu est aussi que ces caisses se reliaient à d'autres initiatives visant le même objectif de refonder un contrat social de l'alimentation. Des initiatives sous des formes variées (épiceries ou maisons de l'alimentation solidaire, supermarchés coopératifs, marchés paysans, groupements d'achat etc.) pour mailler les territoires de réseaux d'une alimentation durable. »

Nicolas Bricas, chercheur et vice-président de VRAC France

Collectif SSA

Le collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation œuvre depuis 2019 pour construire et porter la proposition politique de SSA. Il regroupe aujourd'hui une quarantaine de membres, organisations nationales (la Confédération paysanne, ISF Agrista, Réseau Salarial, Réseau CIVAM, VRAC France et bien d'autres) et de dynamiques locales.

securite-sociale-alimentation.org

« La solidarité d'une société solidaire se mesure à sa capacité à prendre en charge la dignité des mangeur·euse·s les plus vulnérables. Pourtant, partout, les conquis sociaux sont attaqués. À l'heure des 80 ans de la Sécurité Sociale, il est urgent de construire un droit à l'alimentation pour tous·tes en revendiquant l'intégration de l'alimentation au système de protection sociale avec une proposition politique : la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA). »

Depuis quelques années, émergent des expérimentations qui se revendiquent du projet de Sécurité sociale de l'alimentation. Elles ne sont pas des expérimentations de SSA en tant que telles car elles ne peuvent pratiquer l'ensemble des piliers de la sécurité sociale de 1946 : ni l'universalité, ni la cotisation sociale sur la valeur ajoutée du travail. Toutes ces expérimentations sont (dans la pratique) des expé-

riences de démocratie alimentaire, de conventionnement des producteurs et des distributeurs. Dès lors, ces expériences inspirées de la SSA participent d'un mouvement aspirant et contribuant à la mise en œuvre de la SSA.

Les caisses communes de l'alimentation contribuent à repolitiser le fait alimentaire et à revendiquer pour chacun.e l'accès à une alimentation choisie en connaissance de cause, en sortant de l'aliénation individuelle et collective. Elles réclament le pouvoir de choisir quels systèmes alimentaires nous souhaitons nourrir. En tant que mangeurs nous revendiquons autant le pouvoir de choisir le contenu de notre assiette que le pouvoir de choisir le contenu du travail des travailleur·euse·s des systèmes alimentaires.

Resterons-nous des mangeurs-consommateurs d'un système alimentaire qui détruit notre santé, notre environnement, nos conditions de travail ? Ou deviendrons-nous des mangeurs-contributeurs d'un système alimentaire qui respecte, protège et construit un chemin en faveur des droits humains ? »

Le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation

INTRODUCTION



Les caisses communes de l'alimentation inspirées de la SSA, pourquoi et comment ?

Aujourd'hui en France, entre 7 et 16 % de la population sont en situation de précarité alimentaire¹. Ces situations de précarité alimentaire se traduisent par une alimentation contrainte, parfois sur le plan quantitatif (ne pas avoir suffisamment à manger) ou qualitative (ne pas pouvoir choisir ce que l'on souhaite manger).

À l'autre bout de la chaîne, les agriculteurs et agricultrices sont de moins en moins nombreux et nombreuses face à des intermédiaires des filières alimentaires (transformation et distribution) de plus en plus concentrés. Il y a une déconnection forte, tant physique qu'économique, entre le produit fini proposé aux consommateurs·rices et le produit brut agricole, rendant les deux bouts de la chaîne fortement dépendants.

Ce processus continu d'industrialisation de l'agriculture et de concentration économique semble aujourd'hui à bout de souffle. Il engendre de nombreux impacts négatifs, tant sanitaires (santé des consommateurs, santé des travailleurs...) que socio-économiques (faibles rémunérations...). Enfin, ces deux constats en traduisent un autre : l'absence d'un « droit à l'alimentation » effectif en France, et ce, malgré les engagements de l'État à l'international.

Face à ce constat, il est urgent d'agir. Plusieurs propositions émergent pour ré-orienter notre système alimentaire et lui redonner une boussole sociale et environnementale. Parmi elles, une proposition politique forte : l'instauration d'une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA). De plus en plus d'initiatives s'inspirent de ce projet et se constituent localement pour permettre à toutes et à tous d'avoir accès à une alimentation choisie en connaissance de cause.

1. CREDOC, 2025.

La Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)

Et si on faisait de l'alimentation un droit en étendant le régime de Sécurité sociale à l'alimentation ? C'est autour de cette idée qu'est née la proposition de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), formulé en 2019 par un collectif d'acteurs¹. En socialisant une partie de l'alimentation, c'est-à-dire en la sortant du marché, l'objectif est à la fois de la rendre accessible à chacun·e, tout en accompagnant démocratiquement la transformation de l'offre alimentaire.

Les initiatives inspirées de la SSA

Pour interroger et expérimenter à l'échelle locale certaines modalités du projet théorique, de nombreuses initiatives inspirées de la SSA se sont développées ces dernières années. Elles ne sont pas la SSA car elles ne peuvent prétendre aujourd'hui à l'universalité, ni à pouvoir lever une cotisation. En revanche, elles s'en inspirent et alimentent le projet en expérimentant des formes de démocratie alimentaire. Tantôt dénommées initiatives ou expérimentations, elles ont pour point commun de mettre au cœur de leur réflexion la réappropriation par les citoyen·nes de leur alimentation.

¹. Ingénieurs Sans Frontières Agrista, Réseau CIVAM, Réseau Salarial, Democralim, la Confédération paysanne, l'Atelier paysan, depuis rejoints par d'autres : VRAC France, le collectif les Pieds dans le plat... Plus d'informations : <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-membres-du-collectif/>

La démocratie alimentaire

La démocratie alimentaire est une notion introduite par Tim Lang puis qui peut être définie comme « la revendication des citoyen·nes à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation ».

Elle vise à réorganiser un système alimentaire qui est aujourd'hui fondé sur des logiques de marché, dominé par quelques acteurs économiques et qui fait reposer sa transition sur des choix des consom·acteurs. La démocratie alimentaire redonne le pouvoir aux habitant·es pour participer à ce système alimentaire mais aussi pour l'orienter.

Les caisses communes de l'alimentation

Parmi les initiatives inspirées de la SSA, les caisses communes de l'alimentation sont fréquemment mises sur le devant de la scène. Elles visent, comme leur nom l'indique, à refaire commun autour de l'alimentation. La plupart d'entre elles relèvent aujourd'hui d'une forme de transfert monétaire car elles versent une somme d'argent aux participant·es. L'objectif est de sanctuariser un budget alloué à l'alimentation qui peut être utilisé pour des produits ou dans des magasins choisis collectivement et démocratiquement.

LA PROPOSITION POLITIQUE

La Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) en théorie

Une extension du modèle de sécurité sociale

À l'image de ce qui existe avec la carte vitale de santé, elle pourrait prendre la forme d'une carte distribuée à toutes et tous et sur laquelle une somme serait créditée chaque mois (à minima 150 €) permettant de prendre en charge des achats alimentaires dans des lieux de distribution ou auprès des producteurs·rices, conventionné·es de manière démocratique.

Vers un droit à l'alimentation

La Sécurité sociale de l'alimentation permettrait donc de sanctuariser un budget alimentaire incompressible. Elle doit aussi permettre la transformation vers des systèmes agro-alimentaires territorialisés créateurs de richesse et d'emploi.

La SSA s'appuie sur trois principes :

- 1 L'universalité**
Chacun doit pouvoir y avoir accès.
- 2 Le financement par la cotisation sociale**
Chacun cotise à hauteur de ses moyens et la gestion de la somme globale est confiée à ceux qui ont produit cette valeur.
- 3 Le conventionnement démocratique**
Les citoyen·nes choisissent ensemble en connaissance de cause comment pourra être utilisé ce budget.

Ce projet politique est porté par un collectif d'organisations : le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation.



D'autres formes de caisses sont aussi en émergence comme des caisses d'investissement avec pour objet la mise en commun d'un budget d'investissement (achat d'outils de transformation, d'outils agricoles...).

Ces expérimentations alimentent donc également une réflexion plus large autour d'un passage à l'échelle : quelles réflexions font-elles naître ? Comment passer d'un archipel d'initiatives localisées à un changement de système plus global ? ●

BIODIVERSITÉ LEXICALE

Il existe une diversité de termes utilisés dans les caisses communes de l'alimentation, nous faisons, dans ce guide, le choix d'utiliser les termes suivants :

Caisses communes de l'alimentation

Caisses communes de l'alimentation, caisses alimentaires solidaires, caisses locales de l'alimentation ? Expérimentations ou initiatives ? Chacune des initiatives utilise sa propre terminologie. Nous faisons dans ce guide le choix d'utiliser le terme « caisse commune de l'alimentation ».

Comité citoyen

Il désigne l'organe décisionnaire dans la caisse. Certaines caisses les appellent comité habitant·es, comité local, conseil local ou encore caisse locale. Nous choisissons ici d'utiliser le terme « comité citoyen », sans volonté d'exclure les non-citoyen·nes mais comme espace de réappropriation d'une nouvelle forme de citoyenneté.

Participant·es

Ce sont les personnes qui participent à l'expérimentation, membre des comités citoyen·nes ou non. Les participant·es sont parfois appelé·es expérimentateur·ices.

Cotisations

Certaines caisses mettent en place un système de contributions monétaires à la caisse. Ce ne sont pas des cotisations sociales au sens propre du terme, c'est-à-dire obligatoires et prélevées sur le salaire, c'est pourquoi certaines caisses parlent de contributions monétaires. D'autres font le choix d'utiliser ce terme pour revendiquer la filiation avec le fonctionnement de la sécurité sociale de santé. Dans ce guide, nous avons fait le choix d'utiliser le terme « cotisation » pour parler de cette forme de contribution volontaire.

FICHE 1

AVANT DE SE LANCER



AVANT DE DÉBUTER

CAISSE OU PAS CAISSE ?

Que souhaite-t-on faire sur notre territoire ?

- Quel est notre constat partagé sur l'alimentation ?
- Que souhaite-on voir changer et comment ?

Quelles initiatives agricoles et alimentaires existent déjà sur mon territoire ?

- Certains territoires sont déjà dotés de dynamiques locales autour de l'alimentation quand d'autres en sont dépourvus. Quels objectifs poursuivent les initiatives déjà lancées ?
- Mobilisent-elles les citoyen·nes ?

Existe-t-il déjà une dynamique locale inspirée de la SSA sur mon territoire ou sur un territoire voisin ?

- Plus spécifiquement, il existe peut-être déjà un groupe de citoyen·nes ou d'associations qui agissent ensemble pour porter la SSA¹. Les connaît-on ?
- Quelles actions ont déjà été organisées ?

1. Plus d'informations : <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/>

Caisse ou pas caisse, telle est vraiment la question ?

Les caisses communes de l'alimentation sont des formes d'expérimentations visant un accès à une alimentation choisie pour toutes et tous. **D'autres modèles existent :** cantines solidaires, épiceries à prix différenciés, paniers solidaires, groupements d'achats... Les formes sont nombreuses et varient selon les volontés des citoyen·nes. **Une caisse commune de l'alimentation n'est pas un modèle qu'on duplique mais une forme qu'on réinterroge et que les citoyen·nes doivent construire :** quel territoire ? quels critères de conventionnement ? Quels montants de cotisations ? Mais aussi : est-ce vraiment une caisse commune que l'on souhaite créer ensemble ?



La dimension territoriale est très importante. [...] Qu'ils y aient des échanges entre gens des caisses sur les meilleures pratiques est une bonne idée mais il faut garder comme objectif la réponse aux besoins du territoire. On ne va pas faire les mêmes caisses alimentaires dans les Alpes que dans le Languedoc. »¹

Benjamin Coriat, économiste

COOPÉRER

Les caisses communes de l'alimentation sont des projets collectifs et mettent donc au cœur de leur projet **la coopération**. Les projets inspirés de la SSA se lancent donc souvent autour d'acteurs qui se rencontrent et souhaitent expérimenter ensemble la SSA à l'échelle locale. Parfois, au départ :

Un collectif d'habitant·es

Des personnes qui se retrouvent et souhaitent agir sur le système alimentaire local. Elles peuvent être déjà engagées dans une association ou une dynamique citoyenne, ou non.

Un collectif d'associations

Une première rencontre entre différents acteurs de l'alimentation a été pour beaucoup de caisses, un point de départ du projet.

1. Webinaire « Présentation des résultats de recherche et échange avec Benjamin Coriat », Caisse alimentaire commune de Montpellier, 2025.

À SAINT-ETIENNE

« Le point de départ du projet c'est le collectif solidarité alimentaire, pendant la période Covid, c'est la rencontre entre une vingtaine de personnes et de structures qui viennent autant du monde de la transition alimentaire (AMAP, supermarchés coopératifs) que des structures qui travaillent sur des enjeux sociaux (centres sociaux, des collectifs de quartier) avec la volonté de travailler sur l'alimentation sur notre territoire »
(Un animateur)

À MONTPELLIER

Le point de départ du projet a été un projet de coopération territoriale² avec un mandat donné à la Fédération Régionale des CIVAM d'Occitanie et à VRAC & Cocinas pendant deux ans. « Au départ il n'y avait pas l'idée de monter un comité de pilotage de caisse alimentaire. Les intentions étaient de pouvoir transformer les solidarités alimentaires. »
(Un animateur)

2. Plus d'informations sur le projet Territoires à vivreS : <https://www.territoires-a-vivres.xyz/?PagePrincipale>

FOCUS

À Montpellier, la coopération comme point de départ du projet

À Montpellier, le projet s'est structuré autour d'un collectif de coopération de 25 structures travaillant sur l'alimentation, la solidarité et le développement agricole pour définir ensemble les contours du projet. Ce collectif reflète les dimensions politiques et systémiques des intentions de départ.

À MONTPELLIER

« C'est vrai qu'au début de 2021-2022, on ne savait pas exactement la forme qu'allait prendre ce projet, on n'avait pas forcément en tête l'idée de caisse alimentaire commune, mais c'est vraiment le travail sur le temps long (deux ans) du programme Territoires à vivreS, qui nous a donné des moyens pour mettre en place un projet de territoire, un projet de coopération et nous a permis de préciser les objectifs. Pour nous, ça a pris la forme d'un collectif de coopération, formé d'organisations du territoire, d'acteurs de la solidarité (notamment autour de l'alimentation), des alternatives alimentaires, d'associations d'éducation populaire, de développement de l'agroécologie et des structures de recherche agronomique et en sciences sociales. Ce collectif s'est ensuite ouvert aux collectivités locales, la Ville et la Métropole, qui ont rejoint le collectif de coopération au même titre que les autres associations, en leur proposant de venir co-construire avec nous le dispositif, plutôt que d'être dans une seule position de financeur d'un projet. »

(Un animateur)

MOBILISER

Construire un projet de caisse, c'est le faire avec des citoyen·nes! Cette mobilisation se fait par plusieurs moyens : événements, réunions publiques, bouche-à-oreille mais elle peut aussi passer par les structures partenaires. L'ensemble des caisses insiste sur la nécessité de faire de ces moments de mobilisation **des moments conviviaux et d'interconnaissance** afin que chacun·e y trouve sa place.

Les événements grand public

Ils visent à toucher un public large et venant de tout horizon. Ils peuvent être adaptés au quartier, à l'actualité, au public ou encore au lieu en s'appuyant sur des événements déjà existants (marchés, forums...) ou en créant de nouveaux événements (ciné-débats, banquets...).

À LÉZIGNAN-CORBIÈRES

La phase de mobilisation en cours s'est faite en plusieurs temps et lors de chaque événement, les participant·es étaient invité·es à renseigner leurs coordonnées pour participer au futur projet.

À DIEULEFIT

En parallèle du marché, des assemblées citoyennes (trois heures, un dimanche matin par mois) sont lancées et des cartes vitales de l'alimentation sont distribuées pour faire parler du projet. Un cycle d'événements : films, débats, ateliers d'éducation populaire... est organisé pour les habitant·es.

Carte vitale distribuée sur les trois points de vente du pays de Dieulefit.



Par les réseaux partenaires et leurs membres

L'appui sur **des réseaux partenaires** permet d'avoir un **noyau de personnes impliquées**, mais elle ne permet pas toujours de toucher les non-militant·es. Il est donc aussi possible de cibler certaines associations selon leurs thématiques de travail propres (organisations paysannes, associations de lutte contre la précarité alimentaire...).

À TOULOUSE

Les caisses de Toulouse se sont reposées sur les dynamiques associatives de chacun des 4 territoires de la caisse pour parler du projet.

«Au début, les comités citoyens étaient des personnes volontaires pour s'investir dans le projet car ils faisaient partie de ces associations ou en étaient partenaires.»

(Une animatrice)

À SAINT-ETIENNE

La première phase de mobilisation s'est structurée autour d'un événement grand public de présentation de la SSA et autour de la mobilisation des partenaires du collectif Solidarité Alimentaire qui portait déjà des dynamiques sur le sujet.

CAISSE OU PAS CAISSE ?

La diversité des initiatives : la clé des expérimentations

Chaque territoire teste en fonction des envies des habitant·es et de son territoire, des actions différentes. Ces initiatives sont des expérimentations où l'on modifie certains paramètres, on s'adapte chemin faisant. **Le projet final ne ressemblera pas à ce qui était initialement imaginé, et ne sera peut-être pas une caisse commune de l'alimentation !**

À CADENET

La décision de s'orienter vers une caisse s'est prise après plusieurs autres réflexions : une convention citoyenne sur l'alimentation puis une cantine solidaire. Depuis, un projet de caisse d'investissement a aussi été lancé.

Discuter pour définir les objectifs et la forme de l'initiative

Enfin, après ces différentes étapes, la question clé se pose : que souhaitez-on faire sur le territoire ? Que veut-on construire ou voir changer sur notre territoire ? C'est la définition collective de ces objectifs qui permettra de dessiner la forme de l'expérimentation. Cette phase de lancement prend du temps, parfois plusieurs mois. La réflexion se poursuit tout au long de la vie de l'initiative.

DÉFINIR LE TERRITOIRE

À l'échelle d'un quartier ou d'une commune

Ce choix est parfois fait pour des raisons de plus grande proximité avec les habitant·es ou encore pour des raisons d'orientation de certains financements sur certains quartiers, notamment les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Cela peut être limitant si les points de vente conventionnés sont situés uniquement sur ce territoire (offre plus réduite).

EN ALSACE

Une expérimentation a été lancée sur le quartier de Koenigshoffen, un quartier prioritaire de la ville (QPV) de Strasbourg.

«On avait d'abord besoin de se structurer sur des territoires plus petits pour avoir suffisamment de densité de participants, de points de vente et c'était plus facile de nouer des partenariats sur des petits périmètres.»

(Une animatrice)

À LYON 8

Le choix s'est porté sur le 8^e arrondissement de Lyon pour plusieurs raisons : des habitant·es qui souhaitent s'emparer de la SSA, des acteurs associatifs motivés et une offre de qualité sur le territoire. Le fort taux de pauvreté, la présence de trois grands quartiers prioritaires de Lyon et l'importante mixité sociale de l'arrondissement permettait aussi d'envisager une diversité dans les profils participants.

À l'échelle d'une intercommunalité

Certaines caisses agissent à l'échelle d'un territoire plus grand, qui couvre **plusieurs communes** et peut regrouper un **bassin de production** et un **bassin de consommation**. En revanche, cela peut entraîner des difficultés logistiques pour se rendre aux temps collectifs et des réflexions sur le maillage du territoire en lieux conventionnés.

EN ARIÈGE-COUSERANS

L'initiative s'est développée en zone rurale autour de Saint-Girons (6000 habitant·es). Les lieux à conventionner ont été cartographiés par les habitant·es pour correspondre à des habitudes de consommation déjà existantes et pour mailler au maximum le territoire.

À LÉZIGNAN-CORBIÈRES

Le choix de se centrer sur Lézignan et ses alentours s'est fait pour tester une expérimentation inspirée de la SSA sur un territoire très rural. La commune cumulait plusieurs difficultés avec un territoire avec une faible autonomie alimentaire, peu de productions vivrières, une surreprésentation des populations pauvres sur Lézignan et des poches de pauvreté un peu partout dans les villages qui composent le territoire de l'initiative.

À l'échelle de plusieurs territoires

D'autres territoires font le choix de tester des projets sur **plusieurs territoires avec des caractéristiques différentes** : urbains ou ruraux, plus ou moins densément peuplés, avec un taux de pauvreté plus ou moins important... Cela permet aussi de tester certaines hypothèses et de croiser les résultats : est-ce que certains territoires vont procéder différemment ?

À NANTES

L'initiative de caisse s'est lancée dans un territoire urbain (un quartier de la Métropole de Nantes) et dans un territoire rural, celui d'un bassin de vie du Pays de Retz.

À TOULOUSE

Quatre caisses se sont structurées sur le territoire de l'aire urbaine toulousaine.



On a quatre territoires qui sont différents sur Toulouse. Le nord, le sud, on a des habitants différents. Ils ont des expériences de vie très différentes et c'est très intéressant de se rencontrer et de se connaître par l'intermédiaire de cette association qui permet de s'enrichir en connaissant mieux notre propre territoire. »

Une participante

Carte des territoires des caisses de Toulouse.



À l'échelle d'un département

Enfin, d'autres caisses font le choix de viser **un travail à l'échelle départementale** pour expérimenter sur des territoires plus vastes, ce qui engendre nécessairement des questions de passage à l'échelle (logistique, prise de décision, implantation des lieux conventionnés...).

EN GIRONDE

Les caisses se sont développées sur deux territoires urbains et deux territoires ruraux de Gironde. Chaque initiative a son indépendance propre mais elles se réunissent régulièrement en « caisse commune » pour valider ensemble les grandes orientations.

« Cette coopération est très riche pour pouvoir porter ce projet à une échelle départementale, mais parfois compliquée parce que cela peut poser des difficultés dans les prises de décision ou même dans la construction de ces caisses »

(Une animatrice)

EN ALSACE

Si le projet alsacien se concentre pour l'instant sur deux quartiers situés à Strasbourg et à Mulhouse, l'objectif est de pouvoir à terme englober l'ensemble de l'Alsace.

« On a une spécificité d'organisation des collectivités locales, avec la collectivité européenne d'Alsace, qui gère l'action sociale. Il y a donc beaucoup de réseaux associatifs qui fonctionnent à l'échelle alsacienne. »

(Un animateur)

CONCLUSION

Il existe donc de nombreuses questions à se poser avant de se lancer bille en tête dans un projet de caisse commune de l'alimentation. Ce temps est nécessaire pour éviter de lancer un projet qui ne correspond pas au souhait des habitant·es et aux dynamiques et logiques d'organisation des territoires. Cette étape préalable est aussi essentielle pour mieux se connaître et commencer à faire du lien entre les différents acteurs du futur projet, caisse ou pas caisse. ●

FICHE 2

DÉFINIR ET FAIRE GROUPE



AVANT DE DÉBUTER

DÉFINIR ET FAIRE GROUPE

Combien de personnes souhaite-t-on au sein de ce comité citoyen?

- > Combien de personnes peut-on mobiliser ?
- > Combien de personnes est-on capables d'accueillir pour assurer l'animation de ce comité ?
- > Veut-on structurer des groupes de travail internes ?

Qui souhaite-t-on au sein de ce comité citoyen?

- > Beaucoup de caisses visent l'universalité sans pouvoir l'atteindre aujourd'hui. Comment viser opérationnellement cette universalité : constituer un panel représentatif, faire un tirage au sort, laisser le comité largement ouvert... ?

Souhaite-t-on un comité citoyen qui englobe l'ensemble des participant-es ?

- > Si non, comment articuler le comité citoyen et les autres participant-es à l'expérimentation ?
- > S'il y a volonté que l'ensemble des participant-es soient membres du comité citoyen, comment assurer son animation ?
- > Si plusieurs instances co-existent, comment articuler ces différentes instances entre elles ?
- > Comment répartir les actions et les tâches pour permettre à tous·tes de participer ?

Souhaite-t-on intégrer de nouvelles personnes au sein du groupe ?

- > Comment les accueillir ?
- > Comment ne pas instaurer de hiérarchie entre anciens et nouveaux membres ?

Définitions

Participant-es à la caisse

Les participant-es à la caisse sont les personnes impliquées dans la vie de la caisse, qu'ils ou elles soient cotisant-es ou non.

Comité citoyen

Il désigne au sens large l'instance décisionnaire dans les caisses. Il peut rassembler l'ensemble des participant-es à l'expérimentation ou être un organe spécifique avec une partie seulement des participant-es (choisis ou tirés au sort). Il peut avoir des noms différents selon les caisses.

Les projets de caisses sont par essence des projets collectifs qui s'appuient sur les décisions des citoyen·nes. Cela demande de constituer un groupe d'habitant·es qui souhaitent s'investir dans le projet et le faire vivre : les recruter, construire une culture commune pour ensuite choisir démocratiquement les orientations de la caisse.

L'universalité, pilier du projet de Sécurité sociale de l'alimentation

« Une politique pour les pauvres reste une pauvre politique ».

Comme pour les soins de santé, tout le monde devrait avoir le droit à une alimentation choisie. À la différence d'autres politiques sociales, la SSA et les projets qui s'en inspirent visent à toucher l'ensemble des habitant·es et pas seulement les personnes les plus précaires. Cette universalité répond aussi aux critiques d'une aide alimentaire stigmatisante. Au-delà de l'universalité d'accès, la SSA vise aussi une **universalité de la prise de décision** : chacun·e doit pouvoir décider, quelle que soit sa classe sociale.



PANORAMA DES CAISSES : DÉFINIR ET FAIRE GROUPE

Données : mars 2026.

À CADENET

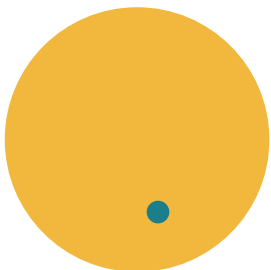
Commune de 4 300 habitant-es



35 usager-es
74 membres
de l'Assemblée de caisse

À LYON 8

8^e arrondissement de Lyon
de 86 000 habitant-es



350 participant-es
30 membres
du Comité Habitant-es (Calim 8)

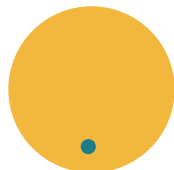
À TOULOUSE

Métropole de 850 000 habitant-es

725 participant-es
80 membres
actifs au sein des caisses locales (tous les
participant-es peuvent venir aux Comités citoyens)

À DIEULEFIT

Communauté de communes
de 9 600 habitant-es



305 participant-es
12 membres
du Conseil local
de l'alimentation (CLA)

EN ARIÈGE-COUSERANS

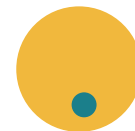
Communauté de communes
de 4 300 habitant-es



53 participant-es
20 membres
actifs du Comité citoyen
(tous les participant-es peuvent
venir au Comité citoyen)

À NANTES-PAYS DE RETZ

4 quartiers de Nantes
et le Pays de Retz,
125 900 habitant-es



166 participant-es
33 membres
du Comité citoyen
(20 à Nantes, 13 en Pays de Retz)

EN ALSACE

Koenigshoffen,
quartier de Strasbourg
de 3 800 habitant-es



20 participant-es
20 membres
du Comité citoyen

À SAINT-ÉTIENNE

Métropole de 413 000 habitant-es



125 participant-es
35 membres
actifs de l'Assemblée de caisse
(tous les participant-es peuvent
venir aux Comités citoyens)

À MONTPELLIER

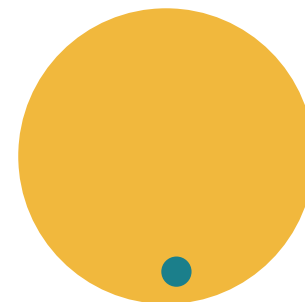
Métropole
de 517 000 habitant-es



900 participant-es
61 membres
du Comité citoyen

EN GIRONDE

Département
de 1,7 M d'habitant-es



391 participant-es
40 membres
actifs en caisse commune
(tous les participant-es
peuvent venir aux
Comités citoyens)

DÉFINIR LE COMITÉ CITOYEN

Comment viser cette universalité ? Qui souhaite-t-on voir au sein de ces groupes, tant au sein des participant·es que des membres des comités citoyen·nes ? Sélectionne-t-on les personnes participantes à l'expérimentation ? Si oui, sur quels critères ?

L'ensemble des personnes voulant s'impliquer

Pour certaines caisses, il n'existe pas de critère d'entrée à l'expérimentation, ni au sein des instances décisionnaires. Cette ouverture permet de pouvoir recruter **l'ensemble des personnes ayant envie de s'investir** et de pouvoir associer un grand nombre de citoyen·nes. Cependant, cela nécessite de pouvoir intégrer et faire une place à chacun·e. De plus, cette ouverture large n'entraîne pas nécessairement la représentation de tous·tes et peut risquer de ne mobiliser que des personnes déjà militantes.

À LYON 8

L'objectif était de mobiliser un comité avec une surreprésentation (au moins 50 %) de personnes en situation de précarité et en cherchant un « échantillon raisonné ». Lors de la création du comité, comme le nombre de volontaires correspondait à l'objectif fixé et qu'il y avait une diversité de profils, le seul critère de sélection a été celui d'être un·e habitant·e du 8^e arrondissement de Lyon.

« Pour lancer le comité, on s'est posé plein de questions : est-ce qu'il fallait faire un tirage au sort ? Est-ce qu'on devait être très représentatif du territoire ? »

(Une animatrice)

À TOULOUSE

Le recrutement ne s'est pas fait sur critères mais l'objectif a été de conserver le maximum de diversité au sein des comités citoyen·nes en visant 1/3 de foyer en précarité.

« On a un peu moins de la moitié qui sont des ménages seuls, 45 % des couples sans enfants, des couples avec enfants et aussi des familles monoparentales ».

(Une animatrice)

Le tirage au sort

Comme pour les conventions citoyennes, le fonctionnement par tirage au sort vise une forme de représentativité en confiant **la sélection des membres au hasard**. Ce critère d'entrée permet de toucher des personnes qui ne seraient pas venues naturellement au sein de l'expérimentation et d'aller les rencontrer pour leur parler du projet. Cependant, elle peut aussi impliquer un temps d'acculturation plus grand pour les nouvelles personnes.

À CADENET

La caisse de Cadenet regroupe une cinquantaine de participant·es, dont 33 usager·es (c'est-à-dire participant·es à l'« expérimentation ») ont été tiré·es au sort.

« Nous avons tiré au sort le nombre de personnes par catégorie. Le tirage au sort était long car pour chaque catégorie il fallait tirer le bon nombre de personnes. Nous avons aussi une liste complémentaire. Impartialité totale ! »

Une participante de la caisse de Gironde

Un panel représentatif, avec parfois surreprésentation des personnes précaires

Ce fonctionnement représentatif constitue un groupe à l'image de la population de son territoire. Il peut s'articuler avec les modes de recrutement évoqués plus haut : un panel représentatif peut être constitué au sein des personnes mobilisées largement en réalisant un tirage au sort par exemple.

« On a essayé d'être dans une logique de représentativité, ce n'est jamais vraiment le cas. C'est toujours délicat d'affirmer qu'on est représentatif du territoire, mais on a réussi à avoir différents critères représentés au sein de ce groupe. »

Une participante de la caisse de Dieulefit

Les critères de sélection d'un panel représentatif

Les critères de sélection de ce panel peuvent être multiples. Les caisses arbitrent donc entre une volonté d'une forte représentativité avec beaucoup de critères mais peut entraîner un recrutement plus difficile pour trouver des profils remplissant l'ensemble des critères et une représentativité moins forte, composée de moins de variables, mais qui facilitera le recrutement.

- Niveau de revenu : salaire, reste à vivre
- Composition familiale, notamment pour les familles monoparentales
- Taux de pauvreté
- Situation géographique
- Catégorie socio-professionnelle
- Âge...

EN GIRONDE

L'objectif était de représenter la population girondine mais de surreprésenter les personnes précaires au sein des participant-es. Ces critères ont été établis par les chercheur-euses, les animateur-ices, les collectivités et les habitant-es.

- Le niveau de revenus (hauts, moyen hauts, moyen bas et bas). Les revenus bas sont représentés à 30 % dans les participant-es.
- La composition familiale (familles monoparentales, couples avec enfants, couples sans enfants, personnes seules).

EN ALSACE

Deux critères ont été retenus sur le quartier de l'expérimentation de Strasbourg : 40 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté

et un tiers de familles monoparentales, qui sont les données du quartier prioritaire. Ces questions ont été intégrées dans l'appel à volontaires.

À DIEULEFIT

Lors de la phase de mobilisation des futur-es participant-es, il a été choisi de ne recruter que des nouvelles personnes (en dehors des participant-es à l'expérimentation à ses débuts) pour éviter que l'expérimentation ne s'appuie que sur un petit noyau de personnes. Les critères finalement choisis pour le tirage au sort : la diversité, l'âge, le genre, le revenu, la catégorie socio-professionnelle, l'origine géographique et la composition des foyers.

Cette définition du groupe, et son recrutement, varie d'une caisse à l'autre mais varie aussi dans le temps : beaucoup de caisses ont ajusté leur recrutement, en fonction du nombre de participant-es et de l'évolution du projet.

FAIRE VIVRE LE GROUPE

Définir un groupe ne suffit pas pour insuffler une dynamique et « faire groupe ». Cela demande du temps, de l'interconnaissance et du « faire ensemble », avec des actions concrètes. Les animateur-ices ont souvent un rôle clef pour maintenir cette dynamique, sans sursolliciter les citoyen-nés.

Favoriser l'interconnaissance

Cette interconnaissance est souvent le premier pas pour impliquer plus directement les personnes et surtout, les faire revenir. Pour cela, certaines caisses font le choix d'avoir beaucoup

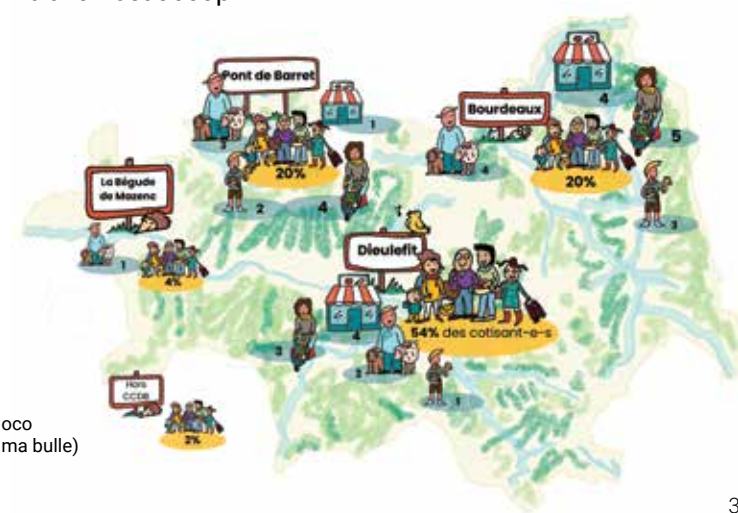
de temps d'interconnaissance lors des séances des comités citoyens ou de mettre en place un fonctionnement par binôme pour faciliter l'intégration des nouvelles personnes.

À DIEULEFIT

Le territoire couvert par la caisse est rural et assez étendu. Afin de favoriser le lien entre les participant-es, la caisse s'est structurée autour de groupes « locaux loco » qui assurent le relais local de la caisse, organisent des événements autour de l'éducation populaire et de l'alimentation mais discutent aussi des sujets de la caisse en faisant remonter des questions ou suggestions au comité citoyen.

« Ces groupes locaux permettent de faire vraiment un relais local au plus proche des habitant-es avec le bouche à oreille, avec l'interconnaissance entre les producteurs, les consommateurs, les lieux de vente... »

Ils permettent aussi que la caisse ne soit pas trop centralisée sur Dieulefit. (Une animatrice)



Carte des groupes locaux-loco de Dieulefit (© Marie dans ma bulle)

Favoriser la convivialité

Pas de groupe sans convivialité et sans travail dans la joie! Les temps de convivialité, notamment en sortie de réunions sont unanimement plébiscités par les participant·es : partager un repas ensemble permet de faire commun, au-delà du travail de la caisse. Cela permet aussi de faire venir des personnes qui peuvent ainsi se dégager de la préparation du repas (souvent assuré par une équipe cuisine).

À LYON

Chaque temps du comité citoyen est suivi par un repas. Une fête a également été organisée pour la première année de la caisse. Tous les 15 jours, ce comité Calim8 s'est rencontré sur des sessions de trois heures, avec à la fin toujours un repas proposé par un traiteur, et la garde d'enfants pour permettre aux parents de participer.

ARIÈGE-COUSERANS

La caisse a organisé plusieurs événements grand public pour favoriser la mise en lien et la dynamique autour de la caisse. Un événement festif est par exemple prévu à destination des producteurs agricoles du territoire.

Faire grandir le nombre de personnes

La vie du groupe ne s'arrête pas au lancement de l'expérimentation car certaines personnes peuvent rejoindre l'expérimentation au fil de l'eau. **Comment les intégrer ? Comment ne pas reproduire des dominations de savoir et de pouvoir entre les anciennes et les nouvelles personnes ?** Au-delà de cet accueil, l'objectif politique de massification du nombre de personnes entraîne aussi une réflexion sur les stratégies de recrutement : **comment aller vers des participant·es plus éloigné·es des cercles associatifs et militants ?**

Intégrer de nouvelles personnes

Pour faciliter l'intégration des nouvelles personnes, plusieurs systèmes ont été mis en œuvre par les différentes caisses pour diminuer le « coût d'entrée » dans la caisse (vocabulaire, sentiment d'appartenance). Cette intégration peut passer par **un processus d'accueil spécifique** (réunions, livret d'accueil, parrainage) mais aussi par la **définition d'espaces de travail** qui peuvent être investis même par des nouvelles personnes.

À CADENET

La caisse organise aussi un banquet annuel, une réunion publique de présentation du projet et des réunions d'accueil pour les personnes intéressées. Après avoir intégré le groupe, les nouvelles personnes se sont aussi engagées dans le même

parcours d'apprentissage (reproduit avec les mêmes sessions). Enfin, la caisse a également mis en place un système de parrainage, un livret d'accueil et s'assure de la mixité entre des personnes récentes et anciennes au sein des groupes de travail.

À MONTPELLIER

La caisse organise des réunions d'information pour l'accueil des participant·es afin de partager l'historique du projet et la vision politique. Des temps sont également consacrés à la présentation du processus de conventionnement et au fonctionnement de la cotisation citoyenne autodéterminée. À l'issue de l'accueil est distribué un livret d'accueil et l'ensemble des informations sont disponibles sur le site internet de la caisse alimentaire.

CONCLUSION

Faire groupe ne s'invente pas, cela résulte d'un travail de long-terme, nécessitant d'une attention constante pour s'assurer que chacun·e puisse trouver sa place. Cependant, d'autres modalités pour « faire groupe » pourraient être réfléchies, soit en territorialisant encore plus le fonctionnement des caisses, soit en inventant de nouvelles façons de « faire ensemble ». ●



Le livret d'accueil de la caisse alimentaire commune de Montpellier.

FICHE 3

DÉFINIR ET FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS LE GROUPE



AVANT DE DÉBUTER

DÉFINIR ET FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS LE GROUPE

Quel est le cadre dans lequel le groupe souhaite avancer? Quelles sont les conditions pour favoriser l'expression de chacun-e?

- > Comment s'assurer que tous les membres partent du même « niveau » ?
- > Comment s'assurer que les prises de parole soient bienveillantes et encouragent le débat ?
- > Faut-il que tout le monde s'exprime sur tous les sujets ?

Quelle traduction de ce cadre dans des règles de fonctionnement collectives? Faut-il avoir un mode de fonctionnement très cadré?

- > Pragmatiquement, souhaitez-on prendre nos décisions au consensus ou au consentement ?
- > Peut-on remettre en question une orientation déjà prise, et si oui comment ?

- > Quel rôle des animateur·ices dans ce cadre ?
- > Faut-il poser ces règles par écrit, dans un règlement intérieur ?

Quelle place laisser au conflit et comment l'accompagner?

- > Comment créer des espaces de conflits et de débats ?
- > Comment les animer pour qu'ils restent constructifs ?
- > Quel rôle des animateur·ices dans ce cadre ?

Comment assurer le respect de ce cadre avec un groupe qui évolue?

- > Comment assurer la transmission de ce cadre ?
- > Comment gérer si un·e participant·e pose plus problème que les autres ?

Définition

Démocratie

« Régime politique, système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé, par le peuple, par l'ensemble des citoyen·nes. Mode d'existence collective où les mêmes avantages sont accordés à tous. »

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

Dans les caisses, cette démocratie doit permettre à chacun·e de pouvoir **porter une voix, de créer des espaces de débats pour prendre ensemble des décisions**. Elle est la garantie de projets construits et portés par les citoyens et citoyennes.

Les projets de caisses s'appuient sur des décisions prises collectivement et démocratiquement. Cette organisation démocratique se construit, jour après jour, et fait l'objet d'une vigilance constante du groupe pour être maintenue. Cela se traduit par des étapes concrètes : Comment accompagner la participation de chacun et chacune ? Comment construire collectivement des pratiques démocratiques dans un groupe ? Comment les transmettre ? Comment s'assurer qu'elles perdurent ? Comment les remettre en question si elles ne satisfont plus les habitant·es ?

« Le temps de la démocratie, ce n'est pas toujours le temps de la gestion de projet. »
Un animateur de la caisse de Montpellier



PANORAMA DES CAISSES : DÉFINIR ET FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS LE GROUPE

Données : mars 2026. Quel que soit le mode de gouvernance et de décision, la démocratie se construit et s'exprime surtout dans les échanges précédents la décision. Les modes de décision décrits concernent les décisions prises dans les comités décisionnaires de l'orientation de la caisse.

DÉMOCRATIE DANS LES CAISSES		
	Instance pilote	Organisation interne
Alsace	Comité citoyen	Stands du marché conventionnés et habitant-es du quartier invités à participer aux échanges
Ariège-Couserans	Comité citoyen	Groupes de travail mandatés par le comité citoyen
Cadenet	Assemblée de caisse	Groupes de travail mandatés par l'Assemblée de caisse
Dieulefit	Conseil local de l'alimentation (CLA)	La « coordo » met en place les décisions du CLA et des groupes « loco-locaux » diffusent les informations sur le territoire
Gironde	Caisse commune	Réunions mensuelles de chacune des 4 caisses et une caisse commune trimestrielle
Lézignan	Comité citoyen	Comité citoyen en lancement
Lyon	Comité d'habitant-es CALIM 8	Commissions thématiques qui alimentent les décisions de CALIM 8
Montpellier	Comité citoyen	Groupes de travail, certains ouverts à l'ensemble des expérimentateur-ices
Nantes et Pays de Retz	Deux Comités citoyens (Nantes et Pays de Retz)	Comité citoyen du pays de Retz appuyé par un groupe « Ressources » (animation et ancrage de la caisse)
Saint-Etienne	Assemblée	Des commissions appuient l'assemblée et la « coordo » met en œuvre les actions votées en assemblée.
Toulouse	Caissalim	Réunions mensuelles des 4 comités et commissions permanentes ou temporaires (gestion opérationnelle). Conseil collégial chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques.

FAIRE CULTURE COMMUNE

Les caisses aspirent à une équité entre les participant-es, ce qui nécessite que tous-tes partent du même niveau de connaissances. Pour cela, nombreuses sont les caisses mettant en place des formations autour de l'alimentation, parfois appelées parcours d'apprentissage, parfois parcours d'engagement, qui permettent de poser les bases d'une culture commune autour de l'alimentation.

Un apprentissage appuyé sur l'éducation populaire

Ces parcours d'apprentissage abordent plusieurs thématiques, souvent autour d'un triptyque système alimentaire, précarité alimentaire et histoire de la sécurité sociale. Ce n'est pas un modèle établi puisque d'autres caisses abordent des sujets aussi très différents : nutrition et santé (Lyon), alimentation locale (Gironde)... Ces temps s'appuient sur des méthodes issues de l'éducation populaire en permettant la remise en question des apprentissages. Cela passe par des méthodes d'animation différentes d'une caisse à l'autre : jeux, interventions d'experts extérieurs, débats ...

Ils permettent aux citoyen-nés de monter en compétence mais aussi de renforcer leur sentiment de légitimité sur le sujet. Cette légitimation est essentielle pour pouvoir débattre mais aussi pour ensuite aller rencontrer les professionnel·les lors de la phase du conventionnement.

À TOULOUSE

La caisse de Toulouse a multiplié les formats de formation différents pour s'assurer que l'ensemble des participant-es puissent se sentir acteurs du parcours d'apprentissage : une fresque agri-alim, des visites (ferme, atelier de transformation...) ou encore des débats contradictoires. Le programme a été co-construit avec les participant-es.

À CADENET

Les sessions du parcours d'apprentissage de Cadenet se sont fondées sur le principe d'un débat contradictoire¹. Une personne était chargée d'alimenter la controverse autour de la parole des intervenant-es pour mettre en avant la possibilité de critiquer ou prendre du recul par rapport aux « sachant-es ».

1. Guide « Animer la démocratie alimentaire. Construire des parcours d'apprentissage citoyens », Réseau CIVAM (2025), p. 43.

	Vote majoritaire Bulletin secret	Vote majoritaire Bulletin ouvert	Consensus	Consentement	Hasard	Autoritaire	Délégation
Injuste							
Dur à mettre en place							
Facile à mettre en place							
Discriminatoire							
Facile à comprendre							
Difficile à comprendre							

Dédier une session à la démocratie

Parfois, les caisses alimentaires communes dédient une session à la question de la démocratie : Qu'est-ce que réellement la démocratie ? Comment mettre en place des pratiques démocratiques au sein d'un groupe ?

À MONTPELLIER

La deuxième session du comité citoyen traitait de la démocratie participative. En s'appuyant sur un jeu, le « Galerademos »¹ et sur un retour d'expérience d'un magasin coopératif, les citoyen·nes ont travaillé sur la façon de prendre des décisions démocratiques.

À DIEULEFIT

Lors de la session dédiée à la gouvernance, les participant·es ont été appel·es à positionner des gommettes sur les modes de décisions qui leur paraissaient les plus adaptés, après les avoir expérimentés sous forme de jeu de rôle. Il a été préféré d'adapter le mode de décision aux situations rencontrées.

1. Ibid, p.34-35.

CONSTRUIRE LA DÉMOCRATIE

La démocratie ça se construit !

Cela peut passer par plusieurs étapes : la définition d'objectifs communs, de modalités d'organisation de la démocratie et de règles de fonctionnement...

Définir des objectifs communs

La démocratie ça se définit ! Pourquoi faire partie d'une caisse alimentaire commune ? Quels sont les objectifs de changement portés par le groupe ? Pour certaines caisses, le partage de **ces objectifs communs et désirables** permet de donner une boussole et permet d'éviter une réinterprétation individuelle du projet. D'autres caisses font le choix de ne pas graver ces objectifs dans le marbre pour laisser le projet évoluer avec le groupe.

EN GIRONDE

Lors de la phase de prototypage du projet, le collectif s'est structuré autour d'une charte de valeurs qui permettait de poser sur le papier le rôle des différentes instances du projet et ses modalités, mais aussi et surtout les objectifs communs portés, par exemple : « Sécuriser une partie des revenus des agriculteurs » ou « Porter un plaidoyer pour le droit à l'alimentation »².

2. Pour en savoir plus : <https://caisse-alimentaire-ssa-gironde.fr/?CharteEngagement>

À TOULOUSE

Les quatre caisses travaillent aussi à la structuration d'une charte qui relierait les quatre caisses et leurs objectifs, en mettant en commun les chartes de valeurs précédemment portées dans chacune des caisses.

Définir un mode d'organisation

La démocratie ça s'organise !

Toutes les caisses ne choisissent pas le même chemin pour expérimenter des pratiques démocratiques mais s'adaptent en fonction de leur territoire, du nombre de participant·es (d'un petit groupe à plusieurs centaines de personnes) et des objectifs fixés par le groupe. Certaines caisses :

- **Font le choix de la démocratie directe** : l'ensemble des participant·es peuvent prendre part aux décisions ;
- **Font le choix d'une démocratie indirecte** : une partie des participant·es forment un comité citoyen qui prend les décisions ;
- **Font de la démocratie indirecte « par défaut »** : l'ensemble des participant·es peuvent prendre part aux décisions (espaces ouverts) mais seules quelques personnes actives le font effectivement.

EN ALSACE

Les participantes de la caisse de Koenigshoffen font toutes partie de l'organe décisionnaire qui arbitre sur les critères de conventionnement, les montants de cotisation ou encore les perspectives de la caisse. Il représente aujourd'hui une vingtaine de personnes.

À MONTPELLIER

Le collectif de coopération a fait le choix de constituer un noyau d'un cinquantaine de participant-es au sein du comité citoyen. Il est mandaté pour prendre les décisions d'orientation de la caisse en ce qui concerne : le conventionnement des points de vente, la détermination des modalités de cotisations citoyennes, l'entrée des expérimentateur-ices. Ce fonctionnement s'explique aussi par le nombre important de participant-es à la caisse.

FOCUS

La définition de mandats, de quoi parle-t-on ?

Pour s'assurer du fonctionnement démocratique de la caisse, certaines caisses choisissent de fonctionner avec des mandats. Les mandats sont des procurations accordées par un groupe à un autre groupe ou à une personne pour prendre des décisions en son nom. Ces mandats peuvent être confiés à un comité citoyen pour prendre les décisions d'orientation de la caisse ou à un groupe de travail sur une thématique particulière.

Mandat impératif : action définie par le groupe avec des modalités précises

Mandat représentatif : action confiée à la personnes mandatée qui dispose d'une marge de manoeuvre

Ce système de mandats fonctionne souvent lors des conventionnements : un binôme ou un groupe de personnes est mandaté pour aller rencontrer des points de vente et est chargé de les conventionner directement ou de soumettre la validation du conventionnement à un autre groupe.

Définir des règles de fonctionnement

La démocratie ça se cadre ! Pour s'assurer du bon fonctionnement démocratique, beaucoup de caisses mettent en place, avec les participant-es, des règles de fonctionnement internes. Ces règles peuvent concerner la parole exprimée (poser un cadre bienveillant), la répartition de celle-ci (s'assurer que chacun-e puisse s'exprimer) ou encore la prise de décision (consensus, consentement, vote ou quorum).

À SAINT-ETIENNE

L'organe décisionnaire de la caisse de Saint-Etienne est l'assemblée des cotisant-e-s. Pour s'assurer d'un cadre de discussion démocratique, la caisse s'appuie sur des méthodes d'animation variées.

« Il faut multiplier le nombre d'animateurs et d'animatrices différents pour être capables d'animer ça. [...] On garde des grands temps en plénière pour les grandes décisions avec des méthodes d'animation très classiques mais on essaie aussi de faire des débats mouvants et de contrôler les temps de parole pour s'assurer qu'il n'y ait pas que quelques personnes qui la monopolisent ».

(Un animateur)

EN ARIÈGE-COUSERANS

Pour les prises de décisions, le comité citoyen a décidé de mettre en place un quota de personnes minimal pour prendre une décision (deux tiers du comité citoyen). En cas d'absence de quota aux réunions, l'avis est demandé aux absent-es en même temps que l'envoi du compte-rendu.



Les caisses locales sont un endroit où on peut s'énerver. J'étais agacée par la restriction des produits conventionnés donc j'ai amené le sujet sur la table. On a réussi à aboutir à quelque chose après des discussions animées ! »

Une participante de Grenoble

FAIRE VIVRE LES PRATIQUES DÉMOCRATIQUES

Enfin, la démocratie, ça s'entretient et ça s'anime ! Si le cadre démocratique est posé, il faut ensuite le maintenir pour s'assurer que le groupe puisse prendre des décisions et évoluer. Cela passe par des points d'attention que les animateur-ices, professionnel·les ou non, sont chargés de prendre en compte : gérer les conflits, s'assurer que l'ensemble des participant-es puissent intervenir, aménager des temps qui correspondent à chacun-e...

Gérer les conflits

Le conflit n'est pas forcément une situation à éviter car il permet aussi de débattre et d'exposer des visions contradictoires. Il doit cependant être accompagné pour éviter de déborder et rester constructif pour le groupe. La posture des animateur-ices est donc clé pour s'assurer du bon déroulé des échanges.

EN GIRONDE

Dans les quatre caisses, il y a eu de nombreux débats, notamment autour du conventionnement : qu'est-ce qu'une alimentation de qualité ? Choisit-on nécessairement du bio ?

S'assurer de la participation de chacun·e

Pour s'assurer d'une représentation de la parole, il faut que chacun puisse s'exprimer et donc varier les formats de participation : capacité à prendre la parole en public, disponibilité en temps, appétence pour certains sujets... De l'autre côté, attention à ne pas tomber dans le positionnement inverse, à savoir, vouloir une participation de tous·tes et dans tous les espaces pour éviter **l'injonction à la participation**. Il faut aussi pouvoir accepter et respecter que certaines personnes s'exprimeront moins que les autres. Si une personne vient moins souvent en réunion, elle ne doit pas se sentir moins légitime mais doit trouver un espace dans lequel s'investir.

EN GIRONDE

Des personnes qui ne cotisent pas à la caisse peuvent participer au fonctionnement de la caisse mais la décision finale revient aux cotisant·es.

EN ARIÈGE-COUSERANS

La caisse s'est rapidement structurée autour de groupes de travail et des mensuelles. De plus, « Les binômes-trinômes permettent une sorte de passation, quand on ne peut pas venir à un comité, que ce soit le binôme qui fasse appui. On a réfléchi à comment faciliter la participation de tout le monde au maximum ». (Une animatrice)

CONCLUSION

Instaurer des pratiques démocratiques au sein d'un groupe prend du temps, cela se co-construit avec les participant·es pour s'assurer que le cadre posé correspondent aux attentes de chacun·e. Mais cela demande aussi un travail permanent de vigilance du maintien de ce cadre pour que le groupe puisse avancer sereinement vers ses objectifs. Ce travail est à réinterroger et réinventer constamment. ●

RESSOURCES

Guide « Animer la démocratie alimentaire. Comment concevoir des parcours d'apprentissage citoyens ? », Réseau CIVAM (2025) : <https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/guide-technique/guide-animer-la-democratie-alimentaire/>

FICHE 4

CONVENTIONNER DÉMOCRATIQUEMENT



AVANT DE DÉBUTER

CONVENTIONNER DÉMOCRATIQUEMENT

Quelle est l'offre alimentaire existante sur le territoire?

- > Est-on en capacité de répertorier et caractériser l'offre alimentaire du territoire ?
- > Connaît-on déjà les acteurs de l'alimentation du territoire ?
- > Quelle est l'implantation géographique de ces acteurs ?

Quels produits souhaite-t-on pouvoir acheter via la caisse? Quels sont les critères qui guideront le conventionnement?

- > Quels sont les enjeux importants pour les habitant-es ?
- > Comment les transformer en critères ?
- > Quel niveau d'exigence des produits ?
- > Comment anticiper la mise à jour ou la modification de certains critères ?

Comment formaliser ce conventionnement avec les acteurs économiques conventionnés?

- > Si le point de vente est conventionné, comment s'assurer qu'il poursuivra son engagement ?
- > Quelles modalités de contractualisation pour le conventionnement ?

Comment accompagner les points de vente conventionnés?

- > Comment assurer l'accompagnement de ces acteurs économiques ?
- > Comment faciliter la gestion de la caisse pour les points de vente ?

Comment organiser le maillage territorial de l'offre en produits conventionnés?

- > Comment s'assurer que les points de vente soient fréquentés par les personnes de la caisse ?
- > Comment s'assurer d'avoir des points de vente conventionnés sur l'ensemble du territoire de la caisse ?

Le conventionnement vise, pour de nombreuses caisses, la transformation de l'offre alimentaire du territoire. Cette demande doit être organisée et formalisée par un mécanisme, c'est ce qu'on nomme « conventionnement démocratique » dans le projet de SSA et les caisses communes de l'alimentation. Ce conventionnement est essentiel car il détermine ensuite les produits qui pourront être pris en charge par la caisse.

Définitions

Conventionnement

« Action par laquelle un médecin ou un professionnel de la santé ou bien un établissement sont liés à la Sécurité sociale par une convention de tarifs. »

Larousse

Points de vente

Un point de vente est « un établissement de commerce ou de service qui dispose d'un espace d'accueil de la clientèle »*. Au sein des caisses communes, les points de vente sont alimentaires et désignent à la fois des producteur·ices en vente directe, des AMAP, des groupements d'achats, des supermarchés ou encore des épiceries.

*INSEE

Le conventionnement démocratique, pilier du projet de Sécurité sociale de l'alimentation

Le conventionnement démocratique est l'un des piliers du projet de Sécurité sociale de l'alimentation.

Ce conventionnement s'inspire du conventionnement des soins de santé pris en charge par la Sécurité Sociale. À la différence près que dans la proposition politique de SSA, ce conventionnement est démocratique, c'est-à-dire choisi par les citoyen·nes. Par une forme de contractualisation appuyée sur des critères décidés collectivement, le conventionnement transformerait l'offre alimentaire actuelle.

Ce conventionnement à l'échelle nationale soulève encore bien des interrogations : qui décide de ces critères de conventionnement ? À quelle échelle ? Comment accompagner le système agricole à cette transformation ? Comment s'assurer que l'offre que les habitant-es souhaiteraient conventionner soit disponible en quantité suffisante ?



PANORAMA DES CAISSES : CONVENTIONNER DÉMOCRATIQUEMENT

Données : mars 2026 / Les critères et la stratégie de conventionnement varient d'une caisse à l'autre mais aussi pour une même caisse. Les données présentées ici peuvent évoluer et pourraient être complétées : est-ce qu'on s'appuie sur des labels ? Est-ce qu'on conventionne des supermarchés ?

FOCUS

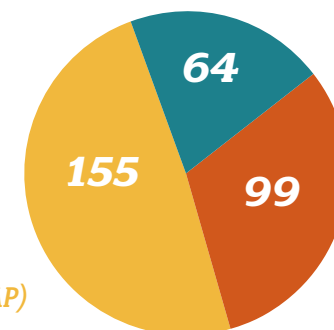
318 points de vente (PDV) conventionnés

En mars 2026, 318 points de vente étaient conventionnés dans les 11 caisses citées. Ces points de vente sont divers. Ils résultent d'une orientation politique de la caisse ou d'une réflexion stratégique autour de l'accessibilité géographique ou économique de l'alimentation.

Artisanat et transformation
(boucheries, boulangeries...)

Commerces diversifiés
(supermarchés, épiceries,
magasins de producteurs)

Producteur.ices
(en direct, sur les marchés ou AMAP)



	CONVENTIONNEMENT			PRISE EN CHARGE	
	Par produits	Par points de vente	Mixte	À taux plein*	À taux différencié*
Alsace		Stands du marché		X	
Ariège-Couserans			Par magasins mais exclusion de certains produits (fruits et légumes par exemple)	X	
Cadenet	8000 produits référencés				30, 70 ou 100 %
Dieulefit	Dans la suite du marché à 3 prix			X	
Gironde		X			50, 75 ou 100 %
Lyon		X		X	
Montpellier		X			X
Nantes et Pays de Retz		X			X
Saint-Étienne		X			X
Toulouse		X			X

*Une prise en charge à taux plein signifie que 100 % du prix du produit est pris en charge par la caisse. Une prise en charge à taux différencié signifie que les participant-es payent une partie du produit avec leur budget alimentaire « hors caisse ».

DÉTERMINER LES CRITÈRES DE CONVENTIONNEMENT

Pour mettre en place le conventionnement, la première étape est de savoir sur quels critères s'appuyer. Cela peut se faire à partir des pratiques alimentaires des habitant-es (Quelles sont les habitudes de consommation?), des ambitions politiques collectives (Quel système souhaitent soutenir les citoyen·nes?) ou du paysage alimentaire existant (Quelle est l'offre conventionnable du territoire?).

Mieux comprendre le fonctionnement des filières

Choisir des critères de conventionnement, à l'instar du système de conventionnement de la santé soulève de nombreuses questions assez techniques que les citoyen·nes ne se sentent pas toujours légitimes à traiter. Il est donc souvent nécessaire de consacrer une partie du parcours d'apprentissage au **fonctionnement du système alimentaire et agricole**. Cela peut faire intervenir des personnes extérieures, dont certains acteurs économiques (production,

transformation ou distribution).

Exemple : le café a pu être conventionné dans certaines caisses (Gironde) mais pas dans d'autres. La discussion autour de ce produit et de sa filière complexe a également pu être reportée (Dieulefit) pour prendre le temps de la discussion ultérieurement.

À LYON

La deuxième séance du parcours d'apprentissage a présenté les enjeux autour du système alimentaire, avec le jeu de la ficelle et une intervention des Greniers d'Abondance pour définir ce qu'est un système alimentaire et son fonctionnement. Cette présentation théorique a été enrichie sur la suite du parcours par des visites de ferme et des échanges avec les producteur·ices sur la construction des prix.



Ce que je trouvais super, c'est aussi de monter en connaissance, c'est-à-dire de vraiment savoir ce que ça veut dire de mettre tel produit sur tel champ, d'où viennent nos poulets... J'ai appris des choses incroyables, des choses que je ne savais pas du tout. »

**Une participante
de Toulouse**

FOCUS

La place des acteurs économiques dans le conventionnement

Les acteurs économiques du monde agricole et alimentaire sont des acteurs incontournables dans l'ambition de transformation du système alimentaire par les caisses communes. Toutefois, leur rôle dans la construction du conventionnement a pu être sujet à débat dans plusieurs caisses. Interviennent-ils au titre d'expertise de leur domaine ? Au titre de citoyen·ne « comme les autres » ? Au titre de leur activité économique ?

Cette multiplicité de casquettes possède des avantages : les acteurs économiques disposent de connaissances et peuvent en faire profiter le reste des citoyen·nes. Leurs retours permettent aussi de construire une grille qui ne soit pas hors-sol et adaptée à leurs contraintes.

En revanche, cela pose aussi des questions éthiques : les acteurs économiques peuvent, de par leur position, influencer le comité citoyen et entraîner une situation de conflit d'intérêt.

À MONTPELLIER

La grille a été déterminée suite au parcours d'apprentissage et à la rencontre de différents acteurs économiques avec le comité citoyen, les salarié·es, des magasins et des producteur·ices. L'objectif de cette mobilisation large était aussi d'identifier des lignes rouges chez les commerces à conventionner. Depuis début 2026 un travail sur des grilles plus spécifiques (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) est initié, avec la participation et le retour de professionnel·les pouvant s'apparenter au système des SPG (Systèmes Participatifs de Garantie).

Des critères de conventionnement sur plusieurs aspects

Même si beaucoup de caisses se sont inspirées les unes des autres, il n'existe pas de grille universelle de conventionnement et il est crucial que les citoyen·nes puissent débattre pour déterminer ces critères. Certaines catégories de critères reviennent : les modes de production, les conditions sociales de production, l'accessibilité (géographique, financière) des produits ou encore leur impact environnemental. D'autres sont spécifiquement formulées dans certaines caisses :

- **en Ariège-Couserans et à Toulouse :** exclusion des entreprises côtoyées en bourse ;
- **à Cadenet :** indépendance vis-à-vis de l'agro industrie et taille des unités de production ;
- **à Saint-Etienne :** Accessibilité du lieu en termes de temps à donner par les client·es (supermarchés coopératifs versus magasin classique) ;
- **à Toulouse :** bien-être animal ;
- **à Nantes :** accessibilité pour les personnes en situation de handicap¹.

1. Critère travaillé avec l'association APF France Handicap.

FOCUS

S'appuyer sur les labels pour conventionner ?

Les labels peuvent être vus comme une garantie pour faciliter le conventionnement de produits vertueux mais cela entraîne donc des questions pour les produits qui ne seraient pas labellisés et tout de même engagés dans des démarches vertueuses. Ils entraînent aussi des questions : est-ce qu'un label est suffisant pour assurer de la qualité d'un produit ? Que met-on réellement derrière la définition de « qualité » ? Que sait-on du contrôle de ces labels ?

EN ARIÈGE-COUSERANS ET À DIEULEFIT

Les produits conventionnés ne sont aujourd'hui que des produits labellisés biologiques. Cependant, les deux caisses envisagent de reprendre une discussion sur le sujet par la suite pour intégrer des producteur·ices non-labellisé·es.

À TOULOUSE

Les quatre caisses du territoire ont des critères de conventionnement différents mais un questionnaire approfondi a été mis en œuvre pour chaque type de professionnel·les (production, artisanat, distribution) détaillant plusieurs critères : respect de la biodiversité, santé des sols ou encore conditions de travail. Il permet d'intégrer des producteur·ices non labellisé·es.

FOCUS

Conventionner les produits « plaisir » ?

Le critère « plaisir », de goût doit-il être intégré comme un critère de conventionnement ? Le conventionnement oscille entre critères exigeants (rémunération des producteur·ices, respect de l'environnement...) et volonté d'assurer le droit à une alimentation choisie. À ce titre, le conventionnement de certains produits dits « plaisir » a pu être source de débats : l'alcool, les boissons sucrées...

Ces débats autour des produits « plaisir » traduisent aussi des choix politiques et viennent interroger le projet national de SSA.

Souhaite-t-on un conventionnement large et donc moins exigeant qui couvre l'ensemble des besoins alimentaires des habitant·es, au risque de valider le système alimentaire existant ? Souhaite-t-on un conventionnement exigeant pour transformer plus drastiquement le système et accepter que le budget de la caisse ne couvrira qu'une partie des dépenses des ménages ?

EN ARIÈGE-COUSERANS

Le groupe de travail Conventionnement a étudié le conventionnement de l'alcool entre les « pour » (alimentation choisie, plaisir, convivialité) et les « contre » (santé, absence d'apport nutritionnel). Le comité citoyen a choisi de faire entrer l'alcool dans les produits conventionnés mais uniquement la bière et le cidre bio local, consignés ou avec 85 % de produits locaux dans sa fabrication.

À CADENET

Le comité local a échangé pour savoir s'il était pertinent de labelliser les chips. Après avoir étudié la liste des ingrédients, il a été choisi un taux de conventionnement qui ne soit pas à 100 % mais de pouvoir tout de même les conventionner.

Conventionner par magasins ou par produits ?

Lorsque le comité citoyen a déterminé les grandes lignes du conventionnement se pose pratiquement la question de « qui » conventionner. Faut-il procéder produits par produits au sein d'un lieu ou l'ensemble des produits d'un magasin ? Faut-il conventionner à taux plein (prise en charge à 100 % par l'argent de la caisse) ou à taux différencié ? Le comité citoyen souhaite-t-il privilégier le conventionnement de certains points de vente, notamment la production locale ?

Le conventionnement produit par produit

Il permet de conventionner au plus juste et de questionner certains enjeux du système alimentaire. Certaines caisses y associent un fonctionnement à taux différencié pour encourager la distribution et la consommation de produits. En revanche, ce fonctionnement demande un travail plus conséquent pour évaluer chaque produit puis les étiqueter en magasin. Cela peut aussi être une potentielle source de tension sur certains produits (produits plaisir).



On a réfléchi à établir plusieurs taux de conventionnement, de manière à avoir une analyse plus fine et la possibilité que les produits disponibles puissent être améliorés. »

Une participante de Cadenet

À CADENET

Conventionnement de 8000 produits dans trois points de vente en appliquant des taux différenciés (30, 70 et 100 % de remboursement selon les produits choisis) visibilisés en magasin (un cœur pour un remboursement à 30 % et trois cœurs pour un remboursement à 100 %).

À DIEULEFIT

Le conventionnement de la caisse a permis de formaliser des critères évolutifs mais la caisse a choisi de poursuivre le fonctionnement par produits dans la suite de l'expérimentation du marché à trois prix.

Le conventionnement par magasin

En englobant l'ensemble des produits vendus dans un point de vente, il permet de conventionner un plus grand nombre de produits, de faciliter l'étape de conventionnement et de moins orienter la consommation des citoyen·nes. On peut également y associer un fonctionnement à taux différencié en conventionnant par exemple l'ensemble des produits d'un même point de vente à 70 % de prise en charge. Toutefois, ce fonctionnement laisse une plus grande marge de manœuvre au point de vente conventionné et analyse avec une granularité moins fine les critères de chacun des produits.

À MONTPELLIER

Le choix a été fait de conventionner l'intégralité des produits d'un-e producteur·ice ou d'un magasin en excluant les produits non alimentaires et l'alcool. Techniquement, le fonctionnement est calqué sur les tickets restaurant pour l'encaissement.

EN GIRONDE

Le choix a été fait de conventionner par magasin et en appliquant des taux différenciés (50, 75 et 100 % de prise en charge) en fonction de la grille de conventionnement établie.

CONVENTIONNER LES POINTS DE VENTE

Après ces premières étapes de discussion, se pose rapidement la question de l'« opérationnalisation » de ce conventionnement. Est-ce possible d'évaluer les produits et points de vente au regard de l'ensemble des critères choisis ? Comment traduire des objectifs larges en questions précises pour décider du conventionnement ? Comment choisir les points de vente qui seront invités à rejoindre l'expérimentation ? Comment valider quels magasins seront conventionnés ?

Dans certaines caisses, un noyau de personnes travaillent plus spécifiquement sur la question du conventionnement (préparation du comité citoyen, formalisation du conventionnement...).



Quand on a présenté notre grille à la caisse de l'épicerie, la plupart des personnes qui se sont manifestées, ils nous ont dit : mais c'est quoi cette usine à gaz ? On a quelque part un peu les grandes lignes de nos critères. On a essayé de les évaluer, mais il nous manque souvent quand même des informations. L'impact social, par exemple, ce n'est pas un critère facile à évaluer. »

Une participante de Cadenet

Formaliser les critères de conventionnement

Il n'existe pas qu'une seule manière de conventionner mais une diversité de pratiques. La formalisation de ces critères se fait souvent à l'écrit avec des questions pour les évaluer, parfois définies par type de points de vente (producteurs, distributeurs...).

À NANTES

Un seul questionnaire de conventionnement a été établi pour s'appliquer au plus grand nombre de lieux possibles.

À LYON

La caisse commune de Lyon a établi deux grilles de conventionnement, une pour les producteurs et une pour les magasins. Le déroulé est sensiblement le même avec des questions propres à chaque public. Par exemple, la grille magasin inclut des questions sur les politiques de prix et de marge ou sur les circuits de commercialisation.

FOCUS

Conventionner avec plusieurs comités citoyen·nes territorialisés?

Certaines caisses fonctionnent de manière plus territorialisée avec plusieurs territoires d'expérimentation, comme à Toulouse ou en Gironde. Sur les deux territoires, il existe quatre caisses locales qui fonctionnent indépendamment. Faut-il alors uniformiser un seul mode de conventionnement entre les différentes caisses locales ?

EN GIRONDE

La charte de conventionnement est commune aux 4 caisses locales et a été élaborée sur un principe de navette entre les caisses pour que les points faisant débat soient discutés dans au moins deux caisses locales. Les mêmes grilles (une pour la production et une pour les distribution) sont donc utilisées aujourd'hui sur l'ensemble des quatre territoires.

À TOULOUSE

Les grilles de conventionnement ont été élaborées au sein de chaque comité citoyen. Toutefois, si une caisse a conventionné un point de vente, les participant·es des autres caisses peuvent s'y approvisionner. Les caisses réfléchissent à une harmonisation des critères de conventionnement entre les 4 territoires.

Fiche de conventionnement
sept 25

Nom du point de vente : _____

Adresse : _____

Personne contact : _____

Jours et horaires d'ouverture : _____

Mail : _____

Type :

☐ Point de vente alimentaire

☐ Producteur·ice et artisan

☐ Restaurant

N° de tel : _____

QUALITÉ DES PRODUITS

Les aliments sont-ils produits en saison et localement ? (1 au choix)

100 % local et de saison	
Majorité (> 50%) de produits locaux et de saison	
Minorité (<50%) de produits locaux et de saison, parfois des produits hors saison, quelques infos vagues sur la provenance	
Très peu ou pas de produits locaux et de saison. Pas d'information sur la provenance, pas d'attention à la saisonnalité	

Local : moins de 100 km de Nantes
De saison : respecte la saisonnalité (pas de tomate en hiver)
Produits non cultivés localement : Café, chocolat, fruits exotiques, olive, épices...

Extraits de la fiche de conventionnement de la caisse de Nantes.

Aller à la rencontre des points de vente

Pour éviter de conventionner des points de vente qui ne seraient pas fréquentés par la suite, de nombreuses caisses s'appuient sur les habitudes alimentaires des participant·es. Quels sont les lieux qu'ils fréquentent déjà ? Quels lieux ne fréquentent-ils pas mais aimeraient le faire grâce à la caisse ? Comment mailler l'ensemble du territoire pour éviter les zones blanches ? Veut-on soutenir certains points de vente plus que d'autres ? Quel type de magasins souhaite-t-on conventionner ?

Cette phase d'identification peut se faire sous plusieurs formes : cartographie participative des points de vente du territoire, une balade alimentaire, la soumission de points de vente par les participant·es eux-mêmes...

EN ARIÈGE-COUSERANS

« On est parti, pour l'instant, d'une cartographie qu'ont fait les membres du comité citoyen au départ, sur là où ils souhaiteraient faire un conventionnement, et qui a fait naître assez rapidement ces différents lieux. C'est vrai que c'est très ancré sur les membres, mais cela correspond aussi déjà à des habitudes de consommation ou des lieux de consommation existants ». (Une animatrice)

Conventionner la grande distribution et les filières longues?

Les caisses naissent souvent d'une volonté de soutenir des petits points de vente locaux mais doivent aussi composer avec les pratiques alimentaires des habitant·es préexistantes (76 % des achats alimentaires des Français·es sont réalisés en grandes surfaces¹). Ce fonctionnement se réplique dans certaines caisses où **les supermarchés, notamment les Biocoop, centralisent souvent une grande partie des achats réalisés** par les participant·es, par souci de praticité (faire tous ses achats au même endroit).

Souhaite-t-on transformer l'existant en tenant compte de ces circuits longs avec plusieurs intermédiaires ? Souhaite-t-on au contraire reconstruire des filières très courtes et territorialisées pour massifier les circuits parfois qualifiés d'« alternatifs » ? Souhaite-t-on avancer sur les deux plans ?

EN GIRONDE

*« En termes de résultats sur le conventionnement et sur les filières, si on regarde la répartition des MonA par type de point de vente, le modèle de la petite et moyenne surface reste favorisé par les participants, notamment chez les artisans et les producteurs. Cela a permis de confirmer des lieux ou des pratiques plutôt que de sélectionner. »
(Un chercheur)*

ARIÈGE-COUSERANS

Si plusieurs points de vente sont conventionnés :
*« Dès le début de la discussion, l'un des objectifs était de favoriser les producteurs et notamment sur les marchés. Il a été choisi de conventionner uniquement les produits en vrac secs dans les magasins bio qu'il y avait sur le territoire, en complément des marchés ».
(Une animatrice)*

1. Le Basic, 2024.

Enfin, cette rencontre des points de vente donne aussi lieu à un travail sur la posture de rencontre avec les professionnel·les pour ne pas donner l'impression de contrôler ou de juger le fonctionnement d'un lieu. Cela demande de pouvoir expliquer clairement le projet, le rôle des points de vente et l'intérêt que ceux-ci pourraient y trouver.

À MONTPELLIER

Les rencontres avec les points de vente se font par binôme ou trinôme qui s'appuie sur la grille de conventionnement adaptée. Ces personnes reviennent ensuite au sein du comité citoyen pour soumettre à discussion et éventuellement à validation le conventionnement du point de vente en question.

Évaluer et valider le conventionnement avec un point de vente

Même si les personnes qui rencontrent le lieu s'appuient sur des critères prédéfinis, comment s'assurer que l'ensemble du comité citoyen puisse valider la décision du conventionnement ? Comment assurer une retranscription des échanges avec le point de vente dans un groupe plus large ? Que faire en cas de tension sur le conventionnement d'un point de vente ?

À LYON

Le comité citoyen procède au vote par consentement sur la base de la proposition de la commission conventionnement avec trois cartons (rouge, jaune, vert) et les discussions se font jusqu'à ce que l'ensemble des membres aient mis un carton jaune ou vert.

EN GIRONDE

La proposition est soumise à validation en caisse commune : la charte de conventionnement comporte cinq critères. Si le lieu en respecte trois, il est conventionné à 50 %, s'il en respecte quatre, à 75 % et cinq, à 100 %.

Cela soulève aussi d'autres questions plus stratégiques : Que faire quand l'offre alimentaire d'un quartier n'atteint les critères de conventionnement ? Faut-il choisir de ne rien conventionner au risque que les participant·es ne puissent utiliser l'argent reçu ? Faut-il choisir de conventionner au risque de réduire les ambitions de transformation du système alimentaire ?



Aucune structure ne peut répondre à l'ensemble des critères, il n'y a donc pas de critère disqualifiant. C'est plutôt un prétexte à la discussion avec les citoyen·nes et à l'appropriation des enjeux autour de la caisse ».

Un animateur à Montpellier

FOCUS

L'accompagnement des lieux conventionnés à Saint-Etienne

La question s'est posée pour le conventionnement d'une boucherie halal. Il n'y avait pas de magasin halal conventionné sur le territoire, empêchant ainsi une grande part des cotisant-es d'avoir accès à de la viande adaptée à leur régime alimentaire.

Le binôme de conventionnement (un salarié et une cotisante) est allé la rencontrer et l'a évaluée à une note de 12 sur 20, ce qui est plus faible que la moyenne des autres lieux conventionnés. Le comité citoyen a débattu et argumenté pour valider le conventionnement de cette boucherie. Les discussions ont finalement abouti à la validation de son conventionnement.

« Une structure qui a 18 sur 20 n'est pas forcément conventionnée et une structure qui a 12 sur 20 peut être conventionnée. L'idée n'est pas de laisser la décision à une grille, mais bien de décider démocratiquement en assemblée. »

(Un animateur)

Porter à connaissance les lieux conventionnés

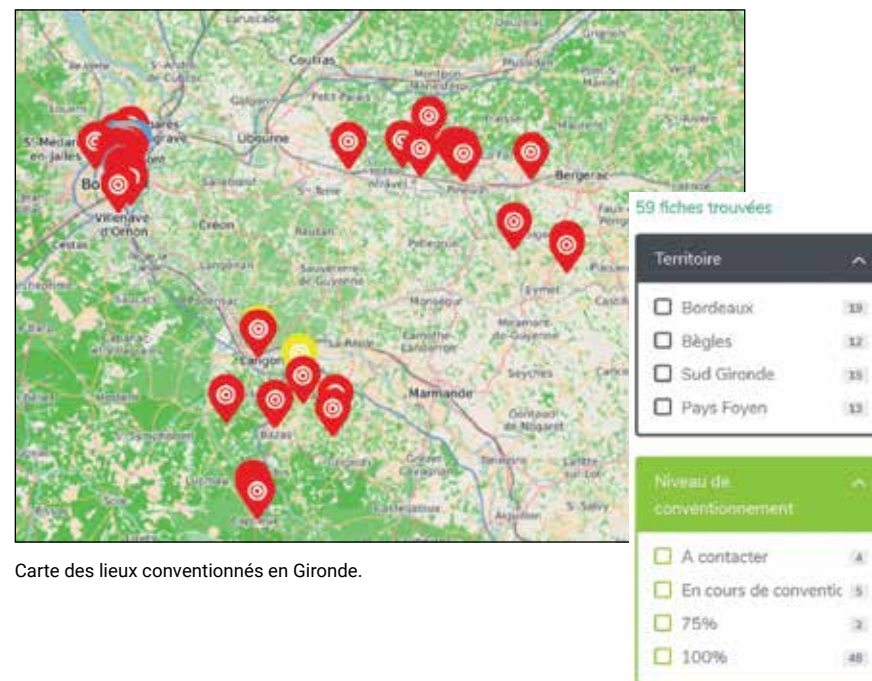
Pour s'assurer que les points de vente soient par la suite fréquentés par les participant-es de la caisse, il faut que ces dernier-es les identifient. La liste des points de vente conventionnés évoluant rapidement, il faut qu'elle soit régulièrement mise à jour.

À LYON

Les participant-es disposent d'une application avec laquelle ils peuvent réaliser leurs achats et ils peuvent également y retrouver une carte des points de vente conventionnés. Des visites régulières sont proposées aux membres, par exemple au marché, et des focus sont faits dans la lettre d'information.

EN GIRONDE

Pour favoriser l'accessibilité géographique des points de vente, une carte des points de vente et des liaisons en bus pour les rejoindre a été mise en place par la caisse (voir ci-contre).



Carte des lieux conventionnés en Gironde.

ASSURER LA MISE EN PLACE DU CONVENTIONNEMENT ET SON SUIVI DANS LE TEMPS

Pour la vie de la caisse, il est aussi nécessaire d'accompagner au mieux les points de vente conventionnés, notamment dans la mise en œuvre technique du conventionnement. Cet accompagnement se fait sur le long-terme : échanges, visites, réunions...

S'assurer d'un engagement mutuel entre la caisse et le point de vente

Le conventionnement est un double engagement, celui de la caisse à accompagner et suivre le point de vente conventionné et un engagement du point de vente à respecter le cadre du conventionnement et à accueillir un nouveau public. Cet engagement peut s'inscrire dans le cadre d'un contrat ou de la signature d'une charte.

Cet engagement soulève aussi de nombreuses questions : comment demander un engagement sur le long-terme alors que les expérimentations se jouent par essence sur le temps

court? Est-il pertinent de demander des efforts (adapter son logiciel de caisse, prendre le temps d'accompagner les clients) s'il n'y a pas de retombées économiques pour les points de vente?

Faciliter la mise en œuvre technique du conventionnement dans les points de vente

Certaines caisses mettent en place une **phase d'accompagnement des points de vente** sur la compréhension globale du projet, mais aussi sur des enjeux opérationnels d'adaptation de logiciels de caisse ou d'affichage signalant les produits conventionnés.

À DIEULEFIT

Les points de vente conventionnés doivent s'inscrire sur une plateforme qui leur est destinée «Mon compte Alim pro» qui permet de recevoir les paiements des clients via la plateforme informatique. Une formation d'une heure pour apprendre à l'utiliser est dispensée.

À CADENET

Le point de vente doit demander aux client-es membres de la caisse de s'identifier pour obtenir un ticket de caisse spécifique qui précisera le taux de prise en charge des produits conventionnés (de 30 à 100%).

Au-delà du passage en caisse, le conventionnement demande aussi au commerçant d'explicitier au sein du point de vente, notamment dans les magasins, quels sont les produits conventionnés et parfois de les appuyer pour les rendre visibles dans les rayons (étiquette, panneau...).

À TOULOUSE

Une «fiche produits» conventionnés a été réalisée. Toutefois, il n'y a pas de contrôle sur les achats mais plutôt une confiance faite aux adhérent-es et aux points de vente.

EN ARIÈGE-COUSERANS

Des plaquettes et pancartes ont été faites. Les produits conventionnés sont signalés par une étiquette, avec un autocollant avec le logo de la caisse.



Flyer à destination des commerçant-es dans le cadre de la caisse de Nantes.

Intégrer les acteurs économiques dans les réflexions d'évolution?

Plus largement, quelle stratégie de conventionnement adopter? Comment mobiliser les points de vente sur le long-terme? Quelle place faire aux acteurs économiques dans le projet? Comment remettre en cause le conventionnement établi?

Si les acteurs économiques avaient parfois été mis à distance pendant les premières phases de conventionnement pour éviter tout conflit d'intérêt, aujourd'hui de nombreuses actions émergent pour **leur donner une place dans le projet**: lancer un groupe de travail des professionnel·les conventionné·es, participation à la révision du conventionnement, réfléchir à une participation financière de ces points de vente à la caisse, lancer une stratégie de conventionnement dans les zones où il y a moins d'offre...

À TOULOUSE

Un groupe de travail a été mis en place entre professionnels conventionnés, sur leur demande, pour favoriser les échanges entre pairs : se connaître, échanger voire proposer des choses à l'assemblée générale qui les concernaient.

À SAINT-ETIENNE

La réflexion sur une participation financière des points de vente conventionnés est évoquée depuis le lancement du projet qui pourrait s'appuyer sur une contribution fixe (adhésion) et une part variable selon le chiffre d'affaires.

CONCLUSION

L'ensemble des réponses à ces questions, tant politiques que pragmatiques, permettront de construire un conventionnement étape par étape. Loin d'être une étape figée au lancement de la caisse, le conventionnement peut être réinterrogé dans un objectif d'amélioration continue et fait partie intégrante de la démarche de démocratie alimentaire. ●

RESSOURCES

Article : « Qu'est-ce qu'un système alimentaire? », Les Greniers d'Abondance (2019) : <https://resiliencealimentaire.org/quest-ce-quun-systeme-alimentaire/>

Article « Les systèmes participatifs de Garantie (SPG) », CIRAD (2022) : <https://www.cirad.fr/les-actualites-du-cirad/actualites/2022/certification-par-systemes-participatifs-de-garantie>

Fiche « La qualité », Réseau CIVAM (2019) : <https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/projet/accessible/fiches-ressources-pour-animer-un-debat/>

Fiche « Balade alimentaire », Territoire à VivreS et Aequitaz (2023) : <https://caravalim.org/?BaladeAlimentaire>

FICHE 5

DÉFINIR UNE COTISATION ?



AVANT DE DÉBUTER

DÉFINIR UNE COTISATION

C'est quoi une cotisation et pour quoi faire?

- > Comment fonctionnent les cotisations sociales aujourd'hui?
- > Qu'est-ce que cela voudrait dire cotiser pour une caisse commune?
- > Souhaite-t-on mettre en œuvre une contribution financière?

Si les citoyen·nes s'orientent vers un modèle de cotisation financière, comment choisir le montant de cotisation? Choisit-on une cotisation minimale?

- > Comment déterminer un montant financier de cotisation?
- > S'appuie-t-on sur les revenus, sur le reste à vivre ou sur une autre donnée?
- > Comment arbitrer entre l'accès des plus précaires tout en assurant une viabilité de la caisse?
- > Quel degré de progressivité de la cotisation souhaite-t-on mettre en place?

Comment déterminer le reversement auprès des participant·es?

- > De combien a-t-on besoin par mois?
- > Faut-il reverser le même montant à tous·tes les cotisant·es?
- > Faut-il un versement par personne ou par foyer?
- > Faut-il intégrer les enfants et comment?

Comment opère-t-on la collecte des cotisations et les versements mensuels?

- > Opérationnellement, comment souhaite-t-on procéder: la cotisation doit-elle être mensuelle?
- > Peut-on stocker les cotisations sur son compte si les participant·es n'ont pas dépensé l'entièreté de la somme créditée?

Définitions

Cotisation: « Somme fixée par accord préalable ou par statut, à verser par les membres d'un groupe ou d'un organisme en vue des dépenses communes ».

Versement: « Action de verser de l'argent ». On utilise ici le terme versement pour désigner le montant perçu par les participant·es aux caisses.

Source: Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales.

COTISATION SOCIALE OU CONTRIBUTION VOLONTAIRE ?

Les expérimentations inspirées de la SSA s'appuient sur l'un des trois piliers de la SSA pour faire vivre leur projet: la cotisation sociale. Mais c'est quoi une cotisation sociale?

La cotisation sociale correspond au prélèvement obligatoire d'une part de la richesse produite par le travail des salarié·es pour financer le système de protection sociale. Cotiser, c'est donc refaire collectif en mettant au pot commun une somme d'argent (salaire socialisé) dont l'usage pourra ensuite bénéficier à toutes et tous.

Les caisses communes d'alimentation existantes, qui ne peuvent aujourd'hui agir à cette échelle macro-économique de la cotisation sociale

des entreprises, tentent de traduire ce principe d'équité: « **Cotiser chacun·e selon ses moyens pour recevoir selon ses besoins** ».

Elles défendent également la **réappropriation démocratique de l'usage de cet argent**: les citoyen·nes ont un droit de regard et de décision sur la façon dont cet argent servira à transformer leur système alimentaire.

Les expérimentations s'appuient donc sur des contributions volontaires, qu'elles appellent souvent « cotisations ».

Ces contributions volontaires ne s'appuient pas sur un prélèvement sur le travail, comme les cotisations sociales finançant la sécurité sociale, mais sur un versement de contributions individuelles, plus ou moins guidées. Dans ce document, nous utiliserons le terme « cotisation » et l'entendrons comme la participation à la vie de la caisse, monétaire ou non.



PANORAMA DES CAISSES : LA COTISATION

Données : mars 2026.

	REDISTRIBUTION			COTISATION			
	Montant par personne	Montant par foyer		Cotisation moyenne	Cotisation minimale	Détermination du montant	Engagement
Ariège-Couserans	100 €	+ 25 € par personne supplémentaire		100 €	1 €	Revenus et reste à vivre	3 mois
Cadenet	Remboursement plafonné à 150 €	Pas d'évolution selon le nombre de personnes du foyer		Contribution en temps	Contribution en temps	Contribution en temps	Contribution en temps
Dieulefit	100 €	+ 50 € par personne supplémentaire		99 €	40€	Revenu fiscal de référence et patrimoine	3 mois
Gironde	100 € (depuis octobre 2025)	Pas d'évolution selon le nombre de personnes du foyer		47 €	10€	Revenu mensuel net, budget alimentaire et reste à vivre	6 mois
Lyon	150 €	+ 75 € pour un adulte supplémentaire + 50 € par enfant (< 14 ans)		55 €	1€	Revenus	1 mois
Montpellier	100 €	150 € pour 2 180 € pour 3 220 € pour 4 et plus		65 €	1€	Revenu mensuel net, budget alimentaire et reste à vivre	3 mois
Nantes et Pays de Retz	100 €	+ 50 € par personne supplémentaire		80 €	5€	Reste à vivre	6 mois
Saint-Étienne	80 €	Pas d'évolution selon le nombre de personnes du foyer		70 €	32 € 16 € pour les personnes bénéficiant d'un seuil abaissé	Reste à vivre, revenu et questions qualitatives*	6 mois
Toulouse	100 €	Maximum 2 adhérent-es dans le foyer		68 €	4€	Reste à vivre, revenu et budget alimentaire	3 mois

*Questionnaire de Saint-Etienne: <https://mlc.sol-reseau.org/lien/csab/ui/page/commentChoisirSaCotisation>

FOCUS

La cotisation sociale sur la valeur ajoutée, pilier du projet de Sécurité Sociale de l'alimentation

La cotisation sociale sur la valeur ajoutée est l'un des piliers du projet de SSA. La création d'une nouvelle cotisation sociale serait un levier de financement de la transformation des systèmes alimentaires. Ce budget créé serait géré démocratiquement par les citoyen·nes rassemblé·es localement. Le projet de SSA s'appuie sur le fonctionnement de la sécurité sociale de 1946 où l'usage des cotisations sociales était décidé directement par les travailleurs et les travailleuses.

Pour garantir un contrôle démocratique de l'usage des cotisations, le collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation revendique le financement de la SSA par une cotisation sociale sur la valeur ajoutée.

Sur la base de premières estimations, il faudrait au moins 120 milliards d'euros pour financer l'avènement d'un modèle de SSA. Ce financement s'appuierait sur la cotisation sociale, qui contrairement à l'impôt, ne passe pas par les caisses de l'État. Elle est mise au pot commun pour financer une partie des services publics dont nous bénéficions toutes et tous.

Les modalités de cette cotisation restent à définir ensemble: quel montant de cotisation ? Quelle assiette de cotisation ?



Je mange à peu près la même chose mais mieux. Moi c'est surtout sur le qualitatif que ça a fait évolué. 150 MonA c'est très bien, 50 c'est un peu court. 100 je pense que ça va être bien, ça va être la fête ! »

Une participante de la caisse de Gironde



Une allocation de 100 € par mois et par foyer, c'est loin de couvrir les besoins des familles, mais on considère que c'est une participation au budget alimentaire. Avoir ce budget en MonA le "sacralise" puisqu'il ne peut être dépensé pour d'autres postes. »

Un participant de la caisse de Montpellier

DÉTERMINER LES MONTANTS DE VERSEMENT

Les caisses font varier le montant de ce versement en fonction des attentes des citoyen·nes et de leurs ressources financières. Les caisses présentées ont toutes fait le choix de s'appuyer sur une fréquence mensuelle, que cela soit sous forme de versement ou sous forme de remboursement.

Combien ?

Le montant est discuté avec les citoyen·nes. À budget prédéterminé, cela peut faire naître des tensions entre la volonté d'intégrer un maximum de participant·es tout en gardant un versement mensuel suffisamment significatif pour avoir un impact sur le budget alimentaire. Il est à noter qu'aucune caisse ne prétend pouvoir couvrir l'intégralité des dépenses alimentaires via le versement mensuel.

À DIEULEFIT

Il est possible de demander une demi allocation si les participant·es pensent avoir des difficultés à dépenser l'entièreté de la somme (éloignement des lieux conventionnés).

Par personne ou par foyer ?

Certaines caisses choisissent un montant par personne (Saint-Etienne, Cadenet...) quand d'autres raisonnent à l'échelle d'un foyer (Nantes, Gironde...). Le fonctionnement par foyer peut se doubler d'un fonctionnement avec des parts: un montant supplémentaire par personne du foyer est ajouté à la somme de base.

À MONTPELLIER

Aujourd'hui, la caisse fonctionne avec un versement de 100 MonA par foyer puis avec un fonctionnement par part. Sur la première phase d'expérimentation, il avait été décidé d'un versement par personne mais le comité citoyen a décidé de basculer vers un fonctionnement par foyer, (versement pour les personnes supplémentaires par foyer) afin de maximiser les impacts la caisse et de favoriser l'équité entre les participant·es.

FOCUS

À Lyon, des débats sur le montant du versement

La caisse de Lyon fonctionne aujourd'hui avec un montant de 150 € par foyer majoré avec un système de part (+ 75 € par personne de plus de 14 ans, + 45 € pour les enfants) mais la définition du montant a suscité beaucoup de questionnements et débats.

« Plusieurs scénarios ont été étudiés, avec déjà l'enjeu de définir le montant par personne (100 €, 150 €...). Nous nous sommes d'abord appuyés sur des éléments d'étude : 5 € par jour pour s'alimenter de manière diversifiée¹ même si on s'est rapidement rendu compte que 150 € ne suffisaient pas à couvrir les besoins alimentaires d'une personne. Il y a eu beaucoup de débats sur l'objectif de ce budget : compenser la différence du coût de l'alimentation de qualité ? Avoir accès à une alimentation tout court ?

Ensuite, il y a eu plusieurs débats : 150 € par foyer, est-ce que ça suffit ? Est-ce qu'on garde une allocation plus basse pour toucher un maximum de personnes ? Ou au contraire faut-il que ça ait un vrai impact sur l'alimentation des personnes ? Que ce soit 100 ou 150 personnes, ça ne va pas changer grand-chose sur l'évaluation du projet alors qu'une différence de 100 € à 300 € par foyer, cela a un impact sur la vie des personnes. »

(Une animatrice)

1. Nicole DARMON, docteure en nutrition et directrice de recherche à l'INRA : « le strict minimum : 3,85 € par jour et par personne ».

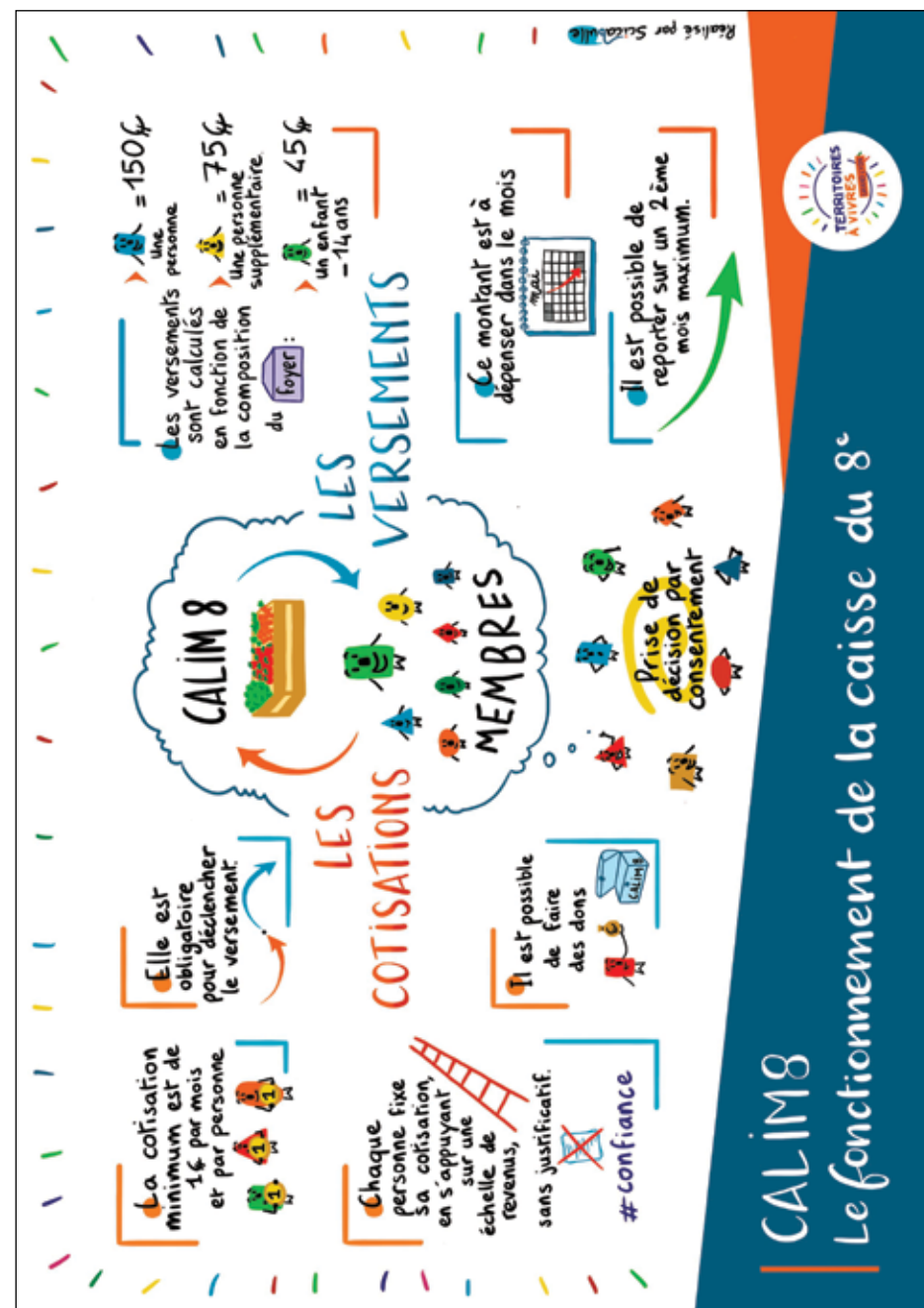


Schéma du fonctionnement de la caisse de Lyon 8^e.

INSTAURER UNE COTISATION ?

La cotisation, entendue comme l'apport des participant·es à la caisse, joue un rôle important dans de nombreuses expérimentations. Elle vise à faire fonctionner la caisse.

Une contribution monétaire ou une contribution en temps ?

De nombreuses caisses choisissent aujourd'hui de mettre en place une cotisation monétaire. Elle permet notamment de financer les versements mensuels. Cependant, d'autres initiatives choisissent aussi de **valoriser le temps investi des participant·es comme une ressource pour la caisse**.

À CADENET

Il n'existe pas de contribution monétaire dans la caisse de Cadenet, ni de salarié·es. Ce choix a été fait avec le comité citoyen pour ne pas recréer de domination entre les personnes qui versent plus et celles qui versent moins. Si on rassemble l'ensemble des heures de bénévolat de toutes les personnes investies dans la caisse, cela équivaut à presque deux équivalents temps plein, soit 50 000 € par an. Par l'auto-organisation bénévole, la caisse de Cadenet permet d'orienter les subventions vers le fond de caisse.

À SAINT-ETIENNE

La caisse a eu la volonté de mixer contribution monétaire et en temps. Cela se concrétise par une contribution monétaire qui peut être minorée pour les personnes qui investissent aussi du temps dans la caisse.

Une contribution financière dans quel objectif ?

Pour de nombreuses caisses, il peut exercer une tension entre la volonté d'intégrer un nombre important de participant·es à la caisse, notamment les personnes les plus précaires, et la volonté d'assurer un viabilité financière de la caisse avec un montant de cotisations suffisamment élevé.

Point de vigilance : Cette tension s'explique par le caractère facultatif aujourd'hui de ces contributions. L'instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation permettrait un équilibre entre des foyers qui cotisent moins que ce qu'ils reçoivent et des foyers qui cotisent plus qu'ils ne recevront, dans une logique redistributive.

À MONTPELLIER

La part du budget global provenant des cotisations est relativement peu élevée. Cela s'explique par la volonté de pouvoir toucher des foyers précaires (50 % de personnes en situation de précarité alimentaire).

À DIEULEFIT

La caisse a fait le choix de rechercher une forme d'autofinancement pour assurer la viabilité et la pérennité de la caisse. Cependant, cet objectif entraîne le besoin d'avoir des personnes qui « surcotisent » pour accueillir des sous-cotisant·es, ce qui peut amener à mettre des dernier·es sur « liste d'attente ».



C'est nous qui cotisons, c'est nous qui décidons ! »

Une participante de la caisse de Gironde

DÉTERMINER LES MONTANTS DE COTISATION

« Chacun·e cotise à hauteur de ses moyens et reçoit à hauteur de ses besoins », mais comment définir concrètement de quels « moyens » parle-t-on ? Comment définir des montants de participation, qui le fait et sur quelle base d'informations ? Ces montants peuvent-ils varier dans le temps ?

Fixer les montants de cotisation ?

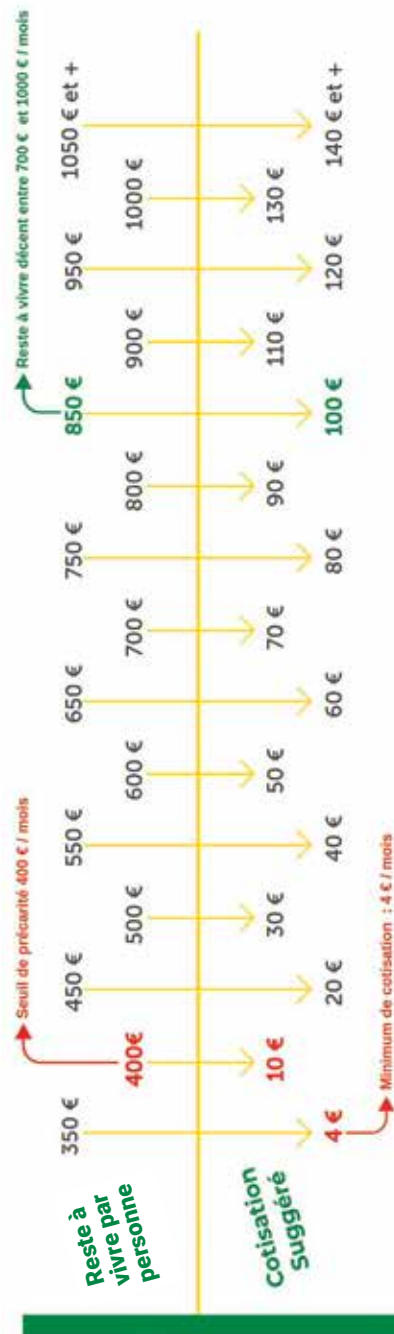
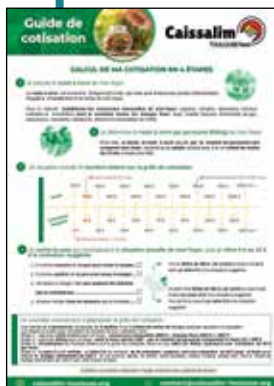
Faut-il prédéterminer ces montants de cotisation ? Quel rôle du comité citoyen pour cette définition ? Si certaines caisses préfèrent laisser le choix du montant libre à l'ensemble des participant·es pour éviter toute injonction, d'autres préfèrent les encadrer plus strictement.

À DIEULEFIT

Le choix a été fait d'avoir un montant fixé par un système de 16 tranches de cotisation. La tranche correspondante au foyer est calculée à partir du revenu fiscal de référence, de la composition du foyer et de son patrimoine. Le foyer peut choisir le montant de cotisation correspondant à sa tranche ou de modifier légèrement son montant (trois tranches de différence maximum).

À Toulouse, un guide l'auto-positionnement

Les caisses alimentaires de Toulouse s'appuient sur un guide de cotisation. Les cotisations reposent sur l'autopositionnement des participant·es. Sans fixer un montant obligatoire, il permet de suggérer un montant de cotisation à la caisse.



Calculer sur la base de quelles informations ?

Pour les caisses qui choisissent de guider les montants de cotisation, certaines définissent des critères sur lesquels s'appuyer : reste à vivre, salaire, revenu, revenu fiscal de référence... Souvent, des repères symboliques sont proposés pour que les participant·es s'y retrouvent.

Définitions

Revenus

Somme de l'ensemble des revenus du foyer (salaires, aides sociales, revenus immobiliers, rentes...).

Reste à vivre

Revenus disponibles du foyer auxquels on soustrait les charges fixes (loyer...).

Revenu fiscal de référence

Calculé à partir du revenu net imposable et de certaines plus-values imposables, auxquels s'ajoutent certains revenus non imposés.

Budget alimentaire

Part des dépenses mensuelles d'un foyer dédiée à l'alimentation.

Composition du foyer

Nombre de personnes dont est composé un ménage.

À NANTES

Mise en place d'une calculatrice pour que les participant·es puissent recevoir un montant suggéré de cotisation¹.

¹ La calculatrice en ligne : <https://app.calconic.com/public/calculator/68dcef81dde388002c1d97db?layouts=true>

Déterminer un montant de cotisation minimal et maximal ?

La définition d'une cotisation minimale peut être choisie pour avoir une **visibilité plus grande sur les ressources disponibles grâce aux cotisations**. Si une cotisation minimale est faible, elle peut inciter les personnes à cotiser en-deçà de leurs moyens. A contrario, si la cotisation minimale est trop élevée, elle **peut exclure les plus précaires**. D'autres caisses choisissent également d'imposer une cotisation maximum, pour éviter de ne dépendre d'un geste militant des adhérent·es.

EN ALSACE

La cotisation est toujours strictement inférieure au versement reçu.

« Même une personne qui a des hauts revenus, ça vaut un coup de pouce pour sa participation à un projet de démocratie alimentaire. »

(Un animateur)

EN ARIÈGE-COUSERANS

Plusieurs débats ont eu lieu au sein de la caisse pour savoir s'il fallait imposer une cotisation minimale. Les risques identifiés étaient de mettre une cotisation minimale trop faible qui inciterait à cotiser très peu ou de mettre une cotisation minimale trop élevée et d'exclure les foyers les plus modestes. Il existe une cotisation libre à partir de 1 € avec un montant suggéré de 20 €.

Débats sur les montants de cotisations et de versements en Gironde

Après une première année d'expérimentation avec un versement mensuel fixé à 150 € (variable selon le nombre de personnes du foyer) avec un système de cotisation autodéterminée, les ressources financières de la caisse de Gironde n'étaient plus suffisantes. Comment alors poursuivre l'expérimentation ? Pour répondre à cette question, une séance de la caisse a été dédiée à ce modèle financier :

- Faut-il maintenir l'existant en allant chercher des fonds ailleurs ?
- Faut-il baisser le versement mensuel ?
- Faut-il augmenter les montants de cotisation ?

Pour répondre à ces questions, plusieurs scénarios ont été proposés* donnant lieu à un débat pour prioriser les besoins des participant-es. Il était demandé pour chaque scénario :

- Qu'est-ce que ça change par rapport à ma situation actuelle ?
- Jusqu'à quelle hauteur les cotisations doivent-elles financer les caisses ?
- Jusqu'à quelle hauteur les subventions publiques doivent-elles nous soutenir ?
- A-t-on des lignes rouges sur nos sources de financement ?

La caisse a finalement fait le choix de passer par une phase transitoire avec des versements mensuels abaissés à 50 € par foyer et par mois. Ainsi, la caisse est passée d'un financement à 26 % par les cotisations sur la première phase du projet à un financement à 94 % par les cotisations pendant la phase transitoire. Cependant, l'objectif reste de pouvoir relever ce versement en creusant aussi d'autres ressources : mobilisation des entreprises, organisation d'événements, participation des points de vente conventionnés à la caisse...

	Mars 2024- mars 2025	Avril 2025-oct. 2025	Oct. 2025-juin 2026
Versement mensuel	150 € + 75 € par personne supplémentaire dans le foyer	50 €	100 €
Cotisation moyenne	50 €	47 €	47 €
Cotisation minimale	10 € par personne + 5 € par personne du foyer	10 €	10 €

* En conservant le nombre de participant-es.

À NANTES

La caisse de Nantes a choisi d'instaurer un montant de cotisation mensuel maximum, correspondant à deux fois le versement perçu par un foyer. Par exemple, un foyer composé de deux adultes reçoit 150 € par mois et ne pourra pas cotiser plus de 300 €.

Faire varier la cotisation dans le temps ?

Les montants de cotisation peuvent-ils s'adapter aux accidents de la vie en proposant une modulation du montant ? Certaines caisses proposent de revoir régulièrement le montant de cotisation. Elles incitent aussi parfois à un engagement dans le temps pour éviter un effet one shot de la caisse.

À TOULOUSE

Le montant de cotisation est fixé avec les critères cités précédemment mais cette cotisation est ajustable.

« On propose aux personnes de s'engager sur trois mois, ce n'est pas une durée trop longue et du coup, chaque trois mois, on peut réajuster. Cela permet à la fois d'avoir un peu de visibilité sur le taux d'autofinancement de la caisse ».

(Une animatrice)

LE FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

Mais opérationnellement, comment tous ces flux d'argent s'organisent-ils ? Les caisses passent-elles par un système de remboursement ou par un système de contribution-reversement ? À quel moment se font ces échanges monétaires ?

Faire un remboursement ?

Certaines caisses pratiquent le **remboursement** des dépenses alimentaires. Le décompte de l'argent dépensé vers les produits conventionnés est fait à la fin de chaque mois et le montant correspondant est remboursé aux participant-es. Cette solution permet d'éviter la sous-utilisation du budget alimentaire mais peut être plus chronophage en temps de gestion.

Prélever une cotisation ?

Ce prélèvement peut se faire par virement, par chèque ou par tout autre moyen de paiement administré par la caisse.

À SAINT-ETIENNE

La caisse fonctionne avec un système de prélèvement SEPA, de virement, par espèces ou par chèque.

Très concrètement, ce prélèvement est possible si un numéro ISTS a été demandé à la banque lors de l'ouverture du compte en banque. La caisse a aussi choisi d'utiliser un logiciel pour faciliter les prélèvements. « Nous avons fait ce choix pour laisser le moins de place à l'oubli. Le plus on peut automatiser, plus la gestion sera facile. C'est aussi une demande des membres du comité ».

(Un animateur)

CONCLUSION

De nombreux paramètres sont donc pris en compte, discutés et débattus au sein des caisses pour organiser cette contribution à la caisse. D'autres modèles de cotisation pourraient être aussi imaginés comme par exemple la cotisation à destination d'une caisse d'investissement. Cette caisse d'investissement pourrait permettre de financer des projets pour transformer le système alimentaire (de l'achat logistique pour les points de vente jusqu'à l'achat de terre pour installer des futur.es paysan·nes...) tout en démocratisant l'orientation de cet investissement de manière collective, en rassemblant les habitant·es d'un territoire. ●

RESSOURCES:

La cotisation, c'est ULTRA PUISSANT !!,
Réseau Salariat, <https://www.youtube.com/watch?v=YcALBLzwEp0&t=126s>

Décryptage de votre bulletin de salaire,
Franck Lepage et Gaël Tanguy, <https://www.youtube.com/watch?v=rSBuCSOekZ0>

FICHE 6

DÉFINIR UN SYSTÈME MONÉTAIRE



DÉFINIR UN SYSTÈME MONÉTAIRE

Quels usages pratiques pour les participant-es?

- > Comment favoriser l'utilisation du budget alimentaire par les participant-es?
- > Faut-il passer par un système de remboursement, un outil numérique, ou un mix de ces solutions?
- > Comment ne pas exclure certaines personnes par ces nouveaux outils?

Quels usages pratiques pour les points de vente conventionnés?

- > Quels sont les usages préexistants des points de vente?
- > La caisse peut-elle s'y adapter?
- > Faut-il passer par un nouveau logiciel de caisse?
- > Faut-il disposer d'un smartphone pour être conventionné?

Souhaite-t-on fonctionner avec une monnaie locale?

- > Existe-t-il une monnaie locale sur mon territoire?
- > Comment fonctionne-t-elle?
- > Souhaite-t-on, ou non, se mettre en lien avec elle?
- > Quels points de convergence et de divergence peuvent exister entre la caisse et la monnaie locale?

Quels moyens avons-nous à mettre à disposition pour cette gestion?

- > Quels moyens humains, salarié-es et bénévoles?
- > A-t-on des compétences en développement informatique?
- > En a-t-on besoin?
- > Souhaite-t-on en acquérir?

Quels moyens financiers?

- > Souhaite-t-on investir dans un logiciel de gestion?
- > Souhaite-t-on externaliser une partie de cette gestion?

De combien de temps disposons-nous pour mettre en place le système monétaire?

- > Le processus de choix et de mise en place peut être long. Plus la solution retenue sera complexe, plus elle est susceptible d'être adaptée mais aussi plus longue à mettre en place.

Enfin, avons-nous des lignes politiques pour nous aiguiller dans le choix de cette gestion?

- > Souhaite-t-on garder la main sur cette gestion?
- > Si la caisse préfère externaliser, quels sont les acteurs susceptibles d'être prestataires?

Définitions

Système monétaire des caisses

L'organisation des flux monétaires de la caisse : versements pour les participant-es mais aussi flux monétaires vers les points de vente conventionnés et parfois, prélèvement des cotisations.

Outils de transfert monétaire

Outils de gestion des caisses (logiciels de gestion, outils de suivi...).



Le choix dépendra aussi du degré d'adaptation à un outil existant. Plus l'on souhaite que l'outil soit adapté, plus il est nécessaire de monter en compétences. »

Un animateur de Saint-Etienne

Après avoir défini le mode de fonctionnement global de la caisse, comment concrètement mettre en place le transfert monétaire? Les systèmes monétaires des caisses bénéficient de l'historique d'autres actions de transfert monétaire, comme les chèques alimentaires ou les coupons de l'aide alimentaire, mais s'en distinguent par la définition démocratique de leur utilisation. **Ce sont bien les citoyen·nes qui décident de ce qui peut être acheté et de la façon de le faire** (tickets, paiements numériques...).

Les caisses communes optent pour des fonctionnements différents selon leurs objectifs, leurs calendriers et leurs moyens. Si cette question peut apparaître comme très mécanique, elle n'est cependant pas dénuée d'enjeux éthiques et politiques: externaliser l'outil de transfert, s'appuyer sur une monnaie locale, choisir un outil numérique libre... Plus le système monétaire est contraint, plus il peut être stigmatisant pour les participant-es: avoir un smartphone, un compte en banque...



PANORAMA DES CAISSES : DÉFINIR UN SYSTÈME MONÉTAIRE

	SYSTÈME DE TRANSFERT MONÉTAIRE UTILISÉ	LIEN AVEC LA MONNAIE LOCALE	SOMME DES VERSEMENTS MENSUELS*
Alsace	Païement via des bons d'achats (1, 2 et 5 €) utilisables sur les stands.		2 000€
Ariège- Couserans	Solution manuelle de remboursement (versement en euro) via un carnet rempli et tamponné par les producteur-ices ou les tickets de caisse des points de vente.		2 600 €
Cadenet	Solution manuelle de remboursement jusqu'à 150 € par mois via une fiche remplie chaque mois.		4 400 € Les montants non utilisés par les participant-es sont versés dans une caisse d'investissement
Dieulefit	Application « Mon compte alim' » développée par Lokavaluto, ou fiche de remboursement.		14 375 €
Gironde	MonA développé via le logiciel Kohinos. Païement avec un code auprès du point de vente.		33 820 MonA
Lyon	Application mobile « Le Chéquier vert » ou transferts monétaires physiques.		26 000 €
Montpellier	MonA développé via le logiciel Kohinos. Païement avec un code auprès du point de vente.	La Graine (appui technique)	60 000 MonA
Nantes et Pays de Retz	Application Moneko ou système de paiement papier (à remplir chez les points de vente).	Moneko (partenaire)	12 200 €
Saint-Étienne	Application développée par Le Lien. Païement via la carte de la caisse.	Le Lien (partenaire)	10 000 €
Toulouse	MonA développé via le logiciel Cyclos. Païement possible via l'application ou via support papier (1 ticket = 10 MonA)	Le Sol Violette (appui technique)	34 500 €

*Estimation : données de mars 2026 estimées sur la base des montants de versements mensuels et du nombre de personnes par foyer. Les montants sont à mettre en rapport à l'ancienneté de la caisse, la densité du territoire ou encore ses sources de financement.

MONNAIE PHYSIQUE OU MONNAIE NUMÉRIQUE ?

Si les caisses souhaitent mettre en place une caisse de transfert monétaire, c'est-à-dire avec des flux d'argent, se posent rapidement des questions très opérationnelles : **préfère-t-on un système de remboursement physique ou de paiement avec des tickets ? Préfère-t-on un paiement numérique ?**

Païement ou remboursement physique

Le fonctionnement dit « **physique** » signifie que le versement ne s'appuie pas sur un outil numérique mais passe par une **gestion manuelle** (coupons papier, tableur...). Certaines caisses optent pour ce fonctionnement par choix politique, pour que les participant-es aient une plus grande maîtrise du fonctionnement de la caisse, sans compétence informatique préalable et ainsi éviter la fracture numérique. Ce choix peut être également pragmatique car certaines caisses n'ont pas les moyens financiers et humains de gestion d'un outil numérique. A contrario, le système de remboursement oblige les participant-es à avancer une partie de la somme et demande un temps de gestion important.

EN ALSACE

Les participant-es du quartier de Koenigshoffen reçoivent des tickets d'« indemnité alimentaire », valant de 1 à 5 € et utilisables sur les stands conventionnés du marché de Koenigshoffen.

Païement numérique

D'autres caisses, pour des raisons de facilitation de gestion, choisissent de fonctionner avec un **paiement numérique**. C'est le cas à Montpellier ou en Gironde, où les participant-es doivent taper un code qui leur est propre dans l'application de la caisse sur le smartphone du point de vente conventionné pour être identifié-es. Cela simplifie le suivi des transferts monétaires mais peut engendrer un temps de suivi significatif : fonctionnement de l'application, accompagnement des points de vente, correction des erreurs informatiques... Cette solution demande au point de vente ou au participant-e d'avoir un smartphone pour effectuer le transfert.

À LYON

Les personnes participant à la caisse ont deux choix. Si elles ont un smartphone, elles inscrivent directement le montant et le lieu d'achat dans leur application « Calim ». Si elles n'ont pas de smartphone, la même manœuvre se fait mais par le point de vente conventionné et les expérimentateur-ices valident alors leur paiement à l'aide d'un mot de passe.

Le remboursement, vecteur de lien social à Cadenet

La caisse fonctionne par remboursement. Chacun-e vient avec ses tickets de courses du mois et examine quels sont les produits conventionnés et à quel taux. La personne calcule alors le montant total du remboursement mensuel, en s'appuyant sur un binôme.

C'est un choix de départ qui a été fait par le CLAC au départ, par le collectif, de ne pas avoir recours au numérique, en prenant en charge nous-mêmes un système manuel de vérification, d'enregistrement et de remboursement des achats. On s'est aperçu que ça nous donnait le pouvoir aussi sur notre caisse et ça nous permettait de maîtriser cet outil. L'autre effet extrêmement bénéfique, c'est la permanence de caisse, avant nos réunions mensuelles de l'assemblée de la caisse. Chacun vient avec sa carte vitale alimentaire papier et calcule le montant de remboursement ».

Une participante Cadenet



**On mange bien
ce mois-ci !**

Nom :

Prénom :

[illegible]

La carte vitale alimentaire utilisée
par la caisse de Cadenet pour tracer
les montants à rembourser mensuellement.

Païement hybride

Enfin, certaines caisses font un **choix hybride** pour permettre de s'adapter à un grand nombre de personnes.

À TOULOUSE

Dans les différentes caisses, les participant-es peuvent utiliser une carte «vitalim» qui fonctionne sur le même principe qu'une carte créditée de leurs MonA mais ils peuvent aussi utiliser des tickets papier d'une valeur de 10 MonA.

MONNAIE LOCALE OU PAS ?

Les monnaies locales sont des monnaies qui ne peuvent être utilisées en dehors d'un territoire donné et ne peuvent être épargnées. Leur objectif : faciliter la circulation de cette monnaie et dynamiser l'économie d'un territoire¹. Par beaucoup d'aspects, leurs intérêts peuvent converger avec les objectifs de soutien au système alimentaire territorial des caisses mais cette affiliation n'a rien d'automatique.

S'appuyer sur une monnaie locale

Les monnaies locales peuvent être mobilisées par les caisses et y jouent un rôle plus ou moins central : **de l'appui technique jusqu'au parte-**

1. En savoir plus sur les monnaies locales avec le mouvement Sol : <https://sol-monnaies-locales.org/>

nariat plus politique. Cela permet de s'appuyer sur des structures qui ont déjà une expertise sur le fonctionnement des transferts monétaires (soit pour être opératrices soit pour être conseillères techniques). Cependant, cela demande parfois une adaptation des usages de la monnaie locale pour qu'elle puisse être utilisée sur l'ensemble des produits conventionnés. Cela rend aussi les caisses dépendantes à une monnaie locale qui peut s'arrêter et donc forcer la caisse à penser un nouveau fonctionnement.

À NANTES

La caisse de Nantes s'est structurée autour d'un partenariat fort avec Moneko, la monnaie locale de Loire-Atlantique. Ce choix a été fait pour des raisons pratiques (s'appuyer sur un réseau et des outils existants, suivre plus facilement les flux monétaires pour l'évaluation) et politiques (favoriser la circulation de l'argent de la caisse dans l'économie locale du département). L'enjeu était également de ne pas venir concurrencer ou brouiller la compréhension de la monnaie locale pré-existante et bien implantée.

À SAINT-ETIENNE

La caisse commune de Saint-Etienne s'appuie également sur la monnaie locale stéphanoise, le Lien. Le Lien a été retenu parmi les quatre organisations candidates sur la base d'un cahier des charges établi par la caisse.

FOCUS

La MonA, la monnaie alimentaire à Montpellier, à Toulouse et en Gironde

Développée initialement par la **caisse alimentaire commune de Montpellier**, elle permet la circulation de l'argent de la caisse entre les participant·es, la caisse alimentaire et les points de vente conventionnés. La MonA n'est pas une monnaie, c'est-à-dire qu'elle n'a pas vocation à circuler sur le territoire en dehors des transferts monétaires de la caisse. Elle a ensuite été réutilisée et adaptée aux caisses de Gironde. Les caisses de Toulouse utilisent le même nom mais avec un logiciel différent.

À CADENET

« L'idée c'était de pouvoir reprendre l'outil de Montpellier et venir l'améliorer, apporter d'autres développements dont les autres caisses pourraient bénéficier. Par exemple, nous avons développé la reconversion des MonA en euros tous les 15 jours pour le reversement aux points de vente et faciliter l'inscription des lieux conventionnés sur l'outil ».

(Une animatrice en Gironde)



Ne pas s'appuyer sur une monnaie locale

D'autres caisses ne travaillent pas avec des monnaies locales. Par défaut s'il n'existe pas de monnaies locales ou par choix, lorsqu'elles préfèrent garder la main sur cette partie de l'expérimentation. Cela peut par contre entraîner une concurrence entre les circuits de monnaie locale et les circuits de la caisse pour les points de vente conventionnés.

EN ARIÈGE-COUSERANS

Si des premiers échanges ont eu lieu avec la monnaie locale, le comité citoyen a pour le moment choisi de tester une solution manuelle avant de pouvoir les rencontrer à nouveau.

À LYON 8

Le comité technique de la caisse a fait le choix de travailler avec une entreprise du secteur des tickets restaurants, le Chéquier vert, sur la base de critères établis : sécurité des transferts, simplicité d'usage, délais de mise en œuvre, valeurs de l'opérateur et enjeux budgétaires.

« C'était un moment de découverte pour nous et de montée en connaissances et en compétences sur ces aspects techniques ! »

(Une animatrice)

Un appui technique de la monnaie locale ?

Enfin, certaines caisses ont fait le choix de ne pas adosser leur système monétaire sur une monnaie locale mais de s'appuyer sur l'expertise technique des monnaies locales pour construire un outil de transfert monétaire. Les monnaies locales deviennent des intermédiaires périphériques. C'est le cas de la Graine, la monnaie locale de Montpellier et du Sol Violette, la monnaie locale de Toulouse qui ont appuyé la construction de l'outil de transfert monétaire de leur territoire. Cette collaboration permet d'anticiper certains risques de concurrence et d'avoir des modèles complémentaires : même outil, logiciel...

Externaliser la gestion de la caisse?

Toutes ces questions soulèvent une question plus large : **souhaite-t-on externaliser la gestion de la caisse ?**

Si oui, à quel degré ? Certaines caisses ont fait le choix de s'appuyer sur des opérateurs extérieurs tout en ayant des personnes ressources dans l'équipe de la caisse.

Le choix de cet opérateur est donc autant pragmatique (prix du développement, de la maintenance, proximité avec les équipes) que politique (choix d'un logiciel libre en opensource et qui pourra ensuite bénéficier à d'autres caisses). Parmi les organisations qui ont appuyé les caisses :

- **Des monnaies locales**
- **Des solutions libres et open-source :**
Kohinos (Montpellier, Gironde) ou Lokuvatolo (Dieulefit). Elles nécessitent souvent d'adhérer à l'association, de pouvoir installer et héberger l'outil, ce qui demande parfois un accompagnement spécifique.
- **Des entreprises :** Cylaos¹ Le Chéquier vert, Up...

Cela simplifie souvent une partie du travail des associations en s'appuyant sur des compétences professionnelles et permet également d'imaginer des développements communs à plusieurs initiatives pour la suite (comme l'a permis le développement de la MonA). Cependant, cela implique aussi de travailler avec plus de personnes, et notamment avec des personnes plus extérieures au projet de SSA qui peuvent parfois mal le comprendre. Cela peut aussi entraîner des coûts de gestion élevés et des formations nécessaires (potentiellement prises en charge par les opérateurs de compétences).

1. L'entreprise distribue Cyclos (offre pour les monnaies locales) et Les Chéquiers verts (offre pour les collectivités et les caisses sans monnaies locales).

CONCLUSION

Le développement des caisses communes de l'alimentation engendrent beaucoup de questions techniques pour pouvoir faciliter les transferts monétaires permis par la caisse. C'est aussi un enjeu d'accessibilité pour que l'ensemble des participant-es puissent dépenser leurs versements mensuels.

Ces systèmes monétaires vont donc au-delà de « solutions techniques » mais relèvent aussi de la vision politique de chacune des caisses. Ils ouvrent aussi une réflexion plus large sur les initiatives de transfert monétaire et interroge le passage à l'échelle de la proposition de SSA : quels outils pour gérer ces flux ? ●

RESSOURCES

Site de la MonA, monnaie alimentaire (Montpellier) : <https://monnaie.caisse-alimentaire-commune.fr/>

« **Les monnaies locales et les expérimentations inspirées de la SSA : étude du rôle des associations de monnaies locales dans ces nouvelles coopérations territoriales** », Julie Le Calvez (2024) : <https://drive.monnaies-locales.org/s/znoTt6FG5GbmeqY>

Vidéo « Tutoriel MonA_La Caisse Alimentaire Commune de Montpellier », caisse alimentaire commune de Montpellier (2024) : <https://www.youtube.com/watch?v=1ho66th-goTc&t=9s>

Webinaire « Les outils numériques libres au service des caisses », mouvement Sol et caisse alimentaire commune de Montpellier (2025) : <https://urls.fr/gbE0sL>

Fiche « Chèques alimentation et transferts monétaires : les bonnes questions à se poser avant de se lancer », Réseau CIVAM : <https://www.civam.org/wp-content/uploads/2023/06/FICHE-OUTIL-4-Transferts-monetaires-web.pdf>

FICHE 7

STRUCTURER SON PROJET DE CAISSE



STRUCTURER SON PROJET DE CAISSE

De quelles ressources (humaines et financières) dispose-t-on ?

- > De quelles ressources souhaite-t-on se doter ?
- > Si le choix est fait de salarier des personnes, est-on prêt à prendre une responsabilité de structure employeuse ?
- > De quels moyens dispose-t-on déjà (humains et financiers) ?

Comment maintenir une prise de décision par les citoyen·nes ?

- > Comment assurer un fonctionnement qui permette aux citoyen·nes de prendre les décisions ?
- > Quelle place doivent prendre les salarié·es ?
- > Faut-il inscrire ce fonctionnement dans le marbre ou au contraire rester le plus général possible pour laisser place à l'adaptation ?

Souhaite-t-on formaliser le fonctionnement par une structure ad hoc ou préfère-t-on garder la souplesse d'un cadre d'un collectif informel ?

- > Pour quels objectifs se doter d'une structure ad hoc (reconnaissance symbolique, recevoir des financements ...) ?
- > Si la formalisation est souhaitée, quelle est la forme juridique la plus adaptée ?

Comment souhaite-t-on financer notre initiative ?

- > Si les initiatives visent un projet national financé par la cotisation sociale, les caisses sont aujourd'hui financées par une partie de contributions volontaires des participant·es, des financements publics ou des financements privés. De quels financements dispose-t-on ?
- > De quels moyens financiers supplémentaires souhaite-t-on se doter ?
- > Quelles sont nos lignes rouges en matière de financement ?

Après avoir posé les premières briques du projet de caisse apparaissent rapidement certaines questions opérationnelles : comment souhaite-t-on s'organiser ? Qui prend les décisions dans quels espaces ? Souhaite-t-on formaliser une association ? Quelles modalités de financement pour développer son expérimentation ? Ces temps de réflexion permettent également de se poser les questions de perspectives : l'expérimentation a-t-elle vocation à durer dans le temps ?

DÉFINIR LE FONCTIONNEMENT INTERNE

La définition de différents espaces de travail répond à la fois à des enjeux démocratiques (répartir les missions et garder les habitant·es décisionnaires) et à des enjeux organisationnels (faciliter le fonctionnement).

Définir des espaces de travail et des mandats

Au sein des caisses, les espaces de travail peuvent prendre la forme de commissions, de groupes de travail (conventionnement, logistique, administratif...). Ils permettent aussi d'intégrer les nouvelles personnes.

Cette organisation interne s'inscrit souvent dans une organisation plus large qui peut inclure d'autres acteurs (associations partenaires, collectivités locales, acteurs conventionnés ...). Le fonctionnement par groupe de travail relève aussi de la vie démocratique¹ : quelle est la fonction de ces groupes de travail ? Qui décide des sujets de discussions de ces groupes de travail ? Comment rapporter les décisions au reste du groupe ?

EN ARIÈGE-COUSERANS

La caisse s'est structurée en groupes de travail pour pouvoir défricher les sujets en amont des réunions du comité citoyen. Cela permet d'avancer sur les différentes facettes de l'initiative, favorise la participation au sein de petits groupes et sur des sujets choisis par chacun. Mais cela demande aussi de veiller à l'intégration des citoyen·nes qui ne faisaient partie d'aucun groupe de travail.

À MONTPELLIER

La caisse s'est structurée autour de plusieurs comités de travail. Le comité citoyen a également structuré des groupes de travail pour avancer entre les séances plénières et structurer le travail lors de séances mensuelles.

1. Plus d'informations en fiche n° 3.

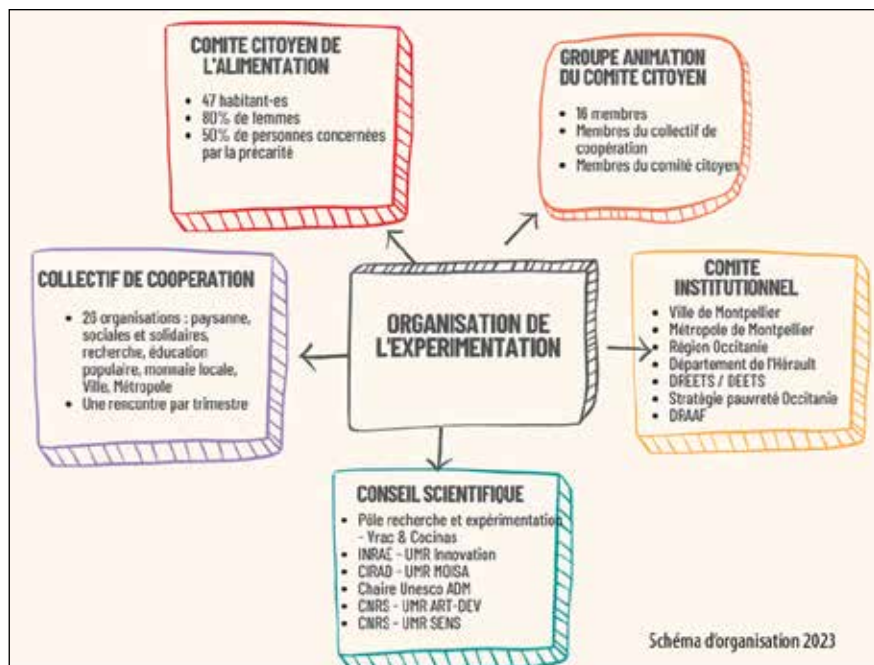


Schéma d'organisation de la caisse alimentaire commune de Montpellier (2023).

L'animation de la caisse : la place des salarié-es?

Si de nombreuses caisses visent une **autonomisation progressive des citoyen·nes**, beaucoup choisissent aussi de s'appuyer sur des salarié-es, de la caisse ou d'organisation partenaires, pour lancer et structurer la caisse. Ces dernier-es peuvent organiser les réunions, s'occuper de la gestion administrative et financière de la caisse... Cela a pour objectif la concentration des habitant-es sur les décisions politiques. Toutefois, cette répartition interroge perpétuellement les salarié-es : **comment bien équilibrer les décisions prises**

par les citoyen·nes et les décisions de la « vie courante » prises par les salarié-es? Jusqu'où « charge »-t-on le comité citoyen? Comment animer sans orienter les décisions prises (choix des sujets à l'ordre du jour, proposition...)? Ces questions viennent interroger plus largement la place des animateur·ices dans les projets d'éducation populaire, en tension constante entre démocratie directe et accompagnement vers l'autonomisation. Cependant, cette autonomisation, sans accompagnement, peut aussi risquer de causer l'effondrement du groupe et peut faire émerger de fortes tensions entre les participant-es.

À CADENET

Au lancement de la caisse, deux personnes salariées animaient le comité citoyen. Deux ans après son lancement, le comité local a décidé d'internaliser l'animation au sein d'un groupe de travail «préparation de réunion». De plus, le salaire des animateur·ices représentait un poids financier par rapport aux besoins de la caisse pour les transferts monétaires.

« Il faut insister sur le fait que vous allez petit à petit leur donner les "clés du camion", c'est leur projet et vous êtes là pour faciliter, accompagner. »

**Un co-animateur
Lézignan-Corbières**

« Le choix qu'on fait pour l'instant, c'est de dire qu'on autogère complètement notre caisse, ça nous demande beaucoup de travail, et c'est une valeur ajoutée du travail qu'on apporte au financement de la caisse. Elle n'est pas monétaire, mais elle est bien réelle par contre, et ça représente au moins un tiers du budget de la caisse. »

Un participant à Cadenet

Il est aussi nécessaire d'appuyer sur le fait que pour certaines autres caisses, notamment émergentes ou situées en zone rurale, cette auto-organisation est parfois en partie subie, du fait de la difficulté à lever des financements d'animation.

« J'ai été un peu réticent quand est arrivé dans le jeu quelqu'un qui n'était pas impliqué directement, qui était là à titre professionnel, moi j'estimais qu'on était assez grand pour se débrouiller tout seul, et qu'il n'était pas forcément nécessaire de recruter quelqu'un. [...] Ceci dit, elle a introduit des modalités de prise de décision, qui ont permis de faire évoluer les points de vue et de prendre effectivement des décisions. »

**Un participant
en Ariège-Couserans**

FOCUS

Le rôle des groupes de travail «Conventionnement»

Dans plusieurs caisses, un groupe de travail a été mandaté pour s'occuper des questions de conventionnement, par exemple pour rencontrer les futurs acteurs conventionnés, pour rapporter ces échanges au groupe ou encore pour proposer des lieux à aller rencontrer. Les membres de ce groupe de travail ont donc un rôle majeur et un mandat qui doit être défini en amont.

À DIEULEFIT

Une commission conventionnement a réfléchi à des critères pour faire rentrer des nouveaux points de vente et des nouveaux produits. « S'est aussi posée la question des limites de cette commission, et notamment de sa légitimité à décider. Est-ce qu'elle était légitime, représentative des habitant-es et de leur diversité et apte, du coup, à prendre les bonnes décisions ». (Une animatrice)

DÉFINIR LA FORME ADMINISTRATIVE OU JURIDIQUE

Le lancement d'une expérimentation entraîne rapidement la question : comment souhaite-t-on s'organiser ? Souhaite-t-on garder une organisation informelle ou basculer vers une forme administrative constituée (association, SCIC...) ? Cette réflexion entraîne une réflexion de plus long-terme : quelle structuration pour quels objectifs ? Souhaite-t-on limiter l'expérimentation dans le temps ou la pérenniser ?

Collectif informel ou structure formalisée ?

Bien souvent, les initiatives se structurent initialement autour d'un collectif qui peut être citoyen et/ou associatif informel. Avec l'avancée du projet, la réflexion pour se formaliser pour permettre la structuration d'un collectif et l'accès à des avantages pratiques : financements, statuts... Certaines caisses font donc le choix de conserver un collectif informel, quand d'autres font porter la caisse par une ou plusieurs associations, et d'autres structurent une association ad hoc.

À NANTES

La caisse est portée par l'association VRAC Nantes qui est l'organisme employeur des animatrices et gère la partie administrative et financière de la caisse. Les citoyen·nes sont décisionnaires des orientations politiques et des ambitions du projet.

À MONTPELLIER

La caisse s'est lancée sur la base d'un collectif de 25 associations et de deux associations pilotes. Une association a été créée en avril 2024 pour faciliter la gestion des financements et s'occuper des missions incompressibles (ressources humaines, financement...). Les orientations politiques sont entre les mains du comité citoyen et collectif de coopération.



On a prévu dans nos statuts associatifs qu'à terme notre structure pourrait être une société coopérative mais ça pourrait être une mutuelle. Les mutuelles sont statutairement démocratiques. C'est aussi une question fiscale et une question de partenariats avec les collectivités. »

Un animateur en Alsace

FOCUS

Une structuration en constante évolution

Cette formalisation se fait souvent chemin faisant, fonction des évolutions du projet et des ambitions des comités citoyens.

À TOULOUSE

L'animation a été déléguée à quatre associations locales des territoires d'expérimentation des caisses pour « garder une proximité avec les habitant-es ». En 2026, l'objectif est de pouvoir coordonner les enjeux de ces quatre territoires, notamment pour mutualiser certains enjeux (conventionnement, versement...). Ce rapprochement vise donc à se doter d'une entité juridique qui pourrait à la fois être une structure employeuse et une structure pouvant recevoir des financements. La constitution d'une association vise aussi une autonomie plus grande de la caisse vis-à-vis des structures locales qui portaient auparavant les postes d'animation.

Vers une mutuelle de l'alimentation en Alsace?

L'initiative alsacienne s'est constituée autour de l'ambition de créer une mutuelle de l'alimentation en Alsace. Le travail à l'échelle d'un département vise également une meilleure péréquation entre les habitant·es les plus précaires et les habitant·es plus aisé·es. Cette mutuelle s'appuierait aussi sur des tiers financeurs pour permettre de financer les versements de tous les habitant·es : partenaires institutionnels ou privés. Avant d'atteindre cet objectif, la structure portant le projet, SSA Alsace, s'est structurée en association.

Quelle forme juridique ?

Si la caisse veut se doter d'une identité juridique propre, quelle forme adopter ? Souvent, les caisses font le choix de la forme associative pour sa facilité de création et sa souplesse de fonctionnement. Toutefois, d'autres formes pourraient être imaginées : SCIC¹, SCOP², mutuelle...

À SAINT-ETIENNE

Si la caisse était initialement portée par un collectif d'associations, en 2024, l'association a fait le choix de se structurer en deux associations : une gérant la caisse et une autre, reconnue d'intérêt général, habilitée à recevoir les dons. En parallèle, une structure partenaire (La Fabrique de la Transition) est mandatée pour la gestion administrative et financière du projet.

Définir des statuts ?

La structuration juridique du projet demande une réflexion autour du cadre posé, notamment autour des statuts. La difficulté principale pour les caisses est de conserver des statuts souples pour que les habitant·es restent décisionnaires alors même que les personnes physiques peuvent changer. Ces statuts varient aussi d'une caisse à l'autre :

- « **Mode de décision** » : au consensus, puis au consentement si le consensus n'est pas atteint (Cadenet) ;
- « **Non-cumul des différents rôles au sein de la caisse** » : séparés entre les foyers cotisant·es, les acteurs conventionnés et les autres adhérent·es (Ariège-Couserans) ;
- « **Objectifs de plaidoyer** » en partenariat avec la recherche (Alsace).

STRUCTURER LE FINANCEMENT DE LA CAISSE

Ces financements peuvent être orientés vers deux axes : le financement des versements (cotisation-redistribution, fonds de caisse) et l'animation de l'expérimentation (salaire des animateur·ices, logistique, frais fixes...). Ces deux besoins sont souvent séparés dans les expérimentations.

Les sources de financements sont souvent de trois ordres :

- **Cotisations/contributions volontaires** : elles viennent des adhérent·es, sont déterminées par un cadre³ décidé collectivement.
- **Financements publics** : ils viennent souvent de collectivités territoriales, mais aussi de l'Etat via le fonds Mieux Manger Pour Tous ou encore des caisses d'allocation familiale.
- **Financements privés** : ils viennent de fondations privées (fondation Carrasso, fondation de France, fondation Macif...)
- **Dons** : de personnes physiques ou morales, souvent dans un ordre de grandeur moins importants que les catégories précédentes.

Si l'objectif est à terme de reposer sur la cotisation, sans cadrage juridique, ces cotisations ne couvrent pas aujourd'hui l'entièreté des financements nécessaires aux versements et au fonctionnement des initiatives. Cela entraîne donc une réflexion plus large sur : quelles sources de financement souhaite-t-on pour la caisse ? Comment fonctionnent les différents financements possibles ?

Les cotisations/contributions volontaires

Elles alimentent le fonds des caisses. Certaines caisses cherchent à faire reposer en majorité leurs financements sur les apports financiers des participant·es pour renforcer la pérennité et l'autonomie vis-à-vis d'autres financeurs. Cependant, pour garantir un équilibre entre personnes qui cotisent moins et personnes qui cotisent plus, cette stratégie peut risquer d'imposer des « quotas » entre ces différentes tranches et donc d'entraîner une forme d'exclusion des personnes les plus précaires.

À SAINT-ETIENNE

La caisse propose deux seuils minimum de cotisation : 16 et 32 € pour un versement de 80 €, le seuil le plus bas n'étant disponible que pour les cotisant·e.s référe·e.s par des structures partenaires Ce choix s'explique par une faible visibilité sur les financements publics au lancement de la caisse.

1. Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

2. Société COopérative et Participative.

3. Plus d'information en fiche n° 5.

FOCUS

L'autonomie financière, un objectif à Dieulefit

Le versement des allocations repose aujourd'hui sur 97 % de financement par cotisation des participant·es, le reste est financé avec d'autres partenaires financeurs (MSA, CCAS). C'est un choix qui a été fait par la caisse pour s'autonomiser au maximum de sources de financements extérieurs. Cela entraîne un fonctionnement particulier : le nombre de foyers recevant le versement est déterminé par le nombre de « surcotisant·es » à la caisse. Plus il y a de personnes qui surcotisent, plus le nombre de personnes qui « sous-cotisent » sera important.

*« Tous les 25 du mois, on va faire un tirage au sort à partir des demandes d'inscription qui sont sur des tranches plus basses que le niveau d'allocation, mais on prévoit un matelas de sécurité, pour pallier un peu aux aléas sur les tranches de cotisation plus hautes, pour n'avoir aucun moment à dire à des personnes qui sont cotisantes, on n'a plus d'argent pour que vous puissiez continuer à être cotisant »
(Une animatrice)*

Les financements publics

D'autres caisses reposent en plus grande partie sur des financements publics. Cette mobilisation est parfois justifiée par les missions de service public qu'assurent les caisses communes de l'alimentation. Ces financements sont par contre dépendants des calendriers électoraux et du budget, notamment des collectivités territoriales et ils demandent un temps de suivi parfois important.

EN ALSACE

L'initiative alsacienne est financée aujourd'hui en grande majorité par des financements publics avec un premier financement de la DRAAF¹ Grand Est puis un financement via le fonds Mieux Manger pour Tous. L'objectif est à terme, d'avoir 60% de financement par cotisation, 35 % de tiers financeurs et 5 % de participation des points de vente conventionnés.

Les financements privés

Certaines caisses mobilisent aussi des financements privés, provenant de fondations ou de mécènes. Les fondations privées sont des fondations reconnues d'utilité publique ou des fondations d'entreprises. De la même façon que pour les financements publics, ces financements permettent d'assurer une sécurité des caisses mais peuvent aussi les rendre plus dépendantes du bon vouloir des

financeurs. Ils requièrent aussi du temps de gestion administratif et financier.

À CADENET

La caisse s'appuie sur une contribution en temps des participant·es et n'est pas soutenue par les collectivités locales. Si l'expérimentation a débuté bien avant, à partir de l'ouverture de la caisse en 2024, les versements se sont appuyés sur une subvention de la fondation de France et de la fondation Carasso.

Les dons

Les financements privés peuvent aussi relever des dons faits à la caisse, issus de personnes physiques (dons individuels) ou morales (entreprises).

Vers d'autres modalités de financements ?

Certaines caisses réfléchissent à mobiliser financièrement de nouveaux acteurs, notamment les entreprises : appui sur la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises, reversement des marges des points de vente réalisées grâce aux caisses...

À LYON, EN GIRONDE, À TOULOUSE, À DIEULEFIT...

Plusieurs caisses lancent des chantiers et des groupes de travail avec des entreprises volontaires de leur territoire pour réfléchir ensemble à leurs modalités de participation à la caisse.

À MONTPELLIER

Un travail a débuté avec les points de vente conventionnés volontaires, de contribution de ces derniers à la caisse. Il s'appuie sur une grille d'autodétermination de cette contribution des points de vente (inspirée de la cotisation des expérimentateur·ices).

CONCLUSION

La structuration d'une caisse comporte bon nombre de problématiques qui soulèvent des questions de fonds : quelle forme veut-on donner à notre caisse ? Comment mettre en place le cadre qui permette de lui donner cette forme ? Comment faire vivre cette forme ? ●

RESSOURCES

« Sécurité sociale de l'alimentation : guide pratique pour le choix d'un montage juridique et financier », F. BARGEUX, et al., projet tutoré à Sciences Po Lyon, 03/2025.

Livret pédagogique de Gironde sur le financement.

¹. Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Et si ce n'était pas qu'une question d'argent?

Sans cadre national, il est difficile d'imaginer un sacro-saint

«**équilibre financier des caisses**». En répondant à des enjeux de santé publique, de structuration de filières ou encore de lutte contre la précarité alimentaire, elles peuvent difficilement faire des « recettes » dans le cadre de leur projet. Certaines caisses raisonnent aussi en termes de « coûts évités » sur le système alimentaire en mettant en avant les bénéfices générés par la caisse (baisse de la précarité alimentaire, soutien économique au tissu alimentaire local...)

Les caisses répondent aussi à des enjeux plus vastes qui ne se monétarisent pas : construction de lien social, sentiment de dignité des personnes, redynamisation de la démocratie locale, revalorisation de la qualité de l'alimentation...



La question du modèle économique n'est pas vue comme la nécessité de trouver un équilibre budgétaire entre les foyers qui cotisent plus et ceux qui cotisent moins qu'ils ne reçoivent. On cherche une cohérence entre le modèle socio-économique et le projet politique.

On veut faire la démonstration que les coûts d'une transition du modèle de consommation et de production peuvent être pris en charge par des collectifs de citoyens en coopération avec les acteurs économiques et les pouvoirs publics. On veut voir s'il y a les impacts positifs et des externalités positives du projet sur les territoires, sur la structuration de filières, sur l'accès à l'alimentation. »

Un animateur à Montpellier

MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ?



AVANT DE DÉBUTER

MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ?

Pourquoi aller rencontrer les acteurs ?

- > Est-ce pour diffuser le projet de SSA ?
- > Pour aller chercher des partenaires techniques ?
- > Pour chercher de nouveaux financeurs ?

Quel niveau de connaissance de la SSA et des initiatives qui s'en inspirent ont déjà ces organisations ?

- > Si elles s'y intéressent déjà, pourquoi ?
- > Qu'est ce qui les inspire ?
- > Qu'est-ce qui les motive à rejoindre le projet ?
- > Si elles ne s'y intéressent pas, pourquoi ?
- > Est-ce que pour des raisons politiques ou pragmatiques ?

Enfin, avons-nous des lignes politiques pour nous aiguiller dans le choix de ces interlocuteur-ices ?

- > Avec qui souhaite-t-on discuter ?
- > Y-a-t'il des structures avec lesquelles nous ne voulons pas travailler ?

Nombreuses sont les caisses communes qui s'appuient sur des dynamiques collectives autour de l'alimentation déjà existantes (associations d'éducation populaire, organisations professionnelles, associations de lutte contre la précarité alimentaire...). Certaines cherchent aussi à se rapprocher de nouvelles personnes et de nouveaux partenaires pour asseoir leur projet et le faire vivre.

Cette fiche détaille une liste non-exhaustive d'acteurs mobilisés autour des caisses. Ils ne seront pas tous nécessairement considérés comme de partenaires de premier rang.

MOBILISER LES ASSOCIATIONS LOCALES

S'ancrer dans une dynamique de territoire, c'est souvent s'appuyer sur des associations locales et les associations de quartier : régies de quartier, centres sociaux, MJC... Ces acteurs variés connaissent déjà bien le territoire et les gens qui y vivent. Ils peuvent aussi avoir déjà travaillé sur l'alimentation (balade alimentaire, travail sur le paysage alimentaire...).

À TOULOUSE

La structuration des projets de caisses s'est appuyée sur des associations des quartiers d'implantation des caisses (et sur leurs salarié-es). Cela a permis de s'appuyer sur des acteurs directement en lien avec les citoyen-nes et sur un réseau déjà constitué.

À LYON

Le choix d'implantation de la caisse de l'alimentation sur le 8^e arrondissement a notamment été motivé par la dynamique locale pré-existante : deux épiceries sociales et solidaires adhérentes du GESRA, la Maison Engagée et Solidaire pour l'Alimentation portée par VRAC Lyon Métropole...

MOBILISER LES PAYSAN-NES DU TERRITOIRE

Pour beaucoup, les caisses se donnent des ambitions de changement de système agricole par le conventionnement des produits. Ainsi, elles cherchent souvent à se rapprocher du monde agricole.

« Le lien avec les paysan-nes, c'est pas gagné mais essentiel pour renforcer les liens et soutenir les producteur-ices du territoire ! »¹

Les paysan-nes ont une activité agricole et peuvent parfois être conventionné-es par la caisse. Leur présence est parfois interrogée par les caisses : ce sont aussi des acteurs économiques avec des intérêts. Quels espaces leur laisser ? Faut-il les impliquer ? Si oui, comment ?

À LÉZIGNAN-CORBIÈRES

La caisse est animée par la Maison Paysanne de l'Aude qui rassemble plusieurs organisations paysannes du territoire audois (ADEAR, Accueil Paysan ou Nature et Progrès). Leur présence et le caractère rural du territoire expliquent la participation de six paysan-nes au sein du Collectif d'habitant-es, permettant de partager les enjeux et le vécu des actifs agricoles.

1. Conclusion d'un atelier sur la place des expérimentateur-ices lors d'une rencontre inter-caisses à Cadenet (03/2025).

MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

De la même façon, mobiliser les acteurs des filières alimentaires peut être un objectif pour certains comités citoyens.

Les acteurs de la chaîne alimentaire sont les acteurs de la transformation (abattoirs, moulins...), de la distribution (épiceries, supermarchés...) et de la restauration commerciale. Comme les paysan·nes, ils peuvent être mobilisés sur différentes étapes du projet : mais cela peut parfois être source de conflits d'intérêt (notamment lors du conventionnement). Il est aussi possible de leur créer des espaces de discussion, entre pairs, qui ne soient pas nécessairement décisionnaires.

À TOULOUSE

Les caisses ont fait le choix de pouvoir intégrer des lieux de restauration dans leurs points de vente conventionnés, ce qui ouvre de nouvelles réflexions : comment utiliser une grille de conventionnement envers ces points de vente ? Faut-il avoir des critères de conventionnement spécifiques ?

À DIEULEFIT

La caisse a créé un collège « Expérimentateur·ices et points de vente », à laquelle l'adhésion est obligatoire. L'objectif de ce collège est de pouvoir créer un espace entre acteurs économiques au sein de cette gouvernance en évitant le « mélange des genres » avec le comité citoyen.

Enfin, lors de la mobilisation des acteurs économiques de filières se pose souvent la question : doit-on mobiliser les structures plus importantes comme les industries agro-alimentaires et les supermarchés ? Plus un acteur économique est important, plus il aura potentiellement du temps à investir dans un projet. Comment donc les associer sans leur donner une tribune ?

FOCUS

Le conventionnement de la transformation en Gironde

Avant le conventionnement d'une boucherie, le commerçant a proposé au comité citoyen de venir visiter l'abattoir paysan approvisionnant directement la boucherie. Cette visite a donc permis à la fois de répondre à certains questionnements autour du conventionnement mais aussi fait partie du parcours d'apprentissage autour de la filière viande.

« Il y a eu des bons retours de cette visite car toutes les personnes qui y sont allées avaient envie, en tant que mangeuses de viande, de se confronter à ce que ça veut dire de manger de la viande. Ça nous a aussi donné davantage confiance en cette boucherie, puisqu'on avait vu la manière dont ça avait été fait. »

Une participante de Gironde

MOBILISER LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

La lutte contre la précarité alimentaire est pour beaucoup de caisses, un enjeu à part entière. Les caisses mobilisent donc parfois ses acteurs : soutiens du projet, partenaires techniques...

Les centres communaux d'action sociale (CCAS)

Les CCAS sont des établissements publics gérés par les communes en charge de soutenir l'accompagnement social des personnes en difficulté. Sur l'alimentation, ils peuvent distribuer des colis alimentaires, gérer des épiceries sociales et solidaires ou encore distribuer des bons alimentaires. Ce sont pour certaines caisses des acteurs ressources, même s'ils conservent **une action ciblée vers les publics en précarité** (et non universelle comme le visent les caisses).

Les associations de lutte contre la précarité alimentaire

Le Secours Populaire, les banques alimentaires, les restos du cœur et la Croix Rouge sont les principaux opérateurs de **l'aide alimentaire** en France. D'autres acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire prônent

aujourd'hui une transformation de l'aide alimentaire pour plus de dignité et de choix pour les personnes qui s'y rendent comme l'UGESS¹, VRAC ou encore le Secours Catholique.

Si les caisses affichent comme horizon le dépassement de l'aide alimentaire, bien souvent stigmatisante et ne permettant pas l'accès à une alimentation choisie, elles sont aussi complémentaires à cette aide d'urgence. Toutes les caisses ne font pas le choix d'associer ces structures, notamment pour des raisons politiques.

EN GIRONDE

Par l'intermédiaire du dispositif existant des aides facultatives (argent ou service que peut donner un CCAS pour aider une personne en difficulté), le CCAS de Bordeaux prend en charge les dépenses d'une vingtaine de foyers bordelais ayant des bas revenus, et ce, de manière anonymisée et dans les mêmes règles communes de cotisation et d'allocation, pour éviter toute stigmatisation.

À NANTES

La Banque Alimentaire de Loire-Atlantique fait partie de la dizaine de structures du comité de pilotage et a été mobilisée notamment lors de la réflexion sur le fonctionnement des cotisations.

MOBILISER LES ACTEURS DE LA PROTECTION SOCIALE

D'une part, en revendiquant l'intégration de l'alimentation au sein du régime général de sécurité sociale, les caisses communes de l'alimentation peuvent nécessairement intégrer les organismes de protection sociale locaux comme les caisses d'allocation familiales (CAF) ou les antennes locales de MSA. D'autre part, ces initiatives inspirées de la SSA attirent aussi l'intérêt du monde mutualiste pour intégrer l'alimentation à un volet prévoyance des mutuelles.

Les caisses d'allocation familiales

Les caisses d'allocation familiales sont des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public. Elles accompagnent leurs allocataires dans plusieurs domaines : aider les familles à concilier vie familiale et professionnelle, faciliter les relations parents-enfants ou encore créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale ou au retour à l'emploi.

EN ARIÈGE-COUSERANS

La caisse de l'Ariège-Couserans a été soutenue historiquement par la CAF lors d'une première phase du projet, plutôt appuyée sur des paniers suspendus, qui permettait un accès choisi à des produits bio dans un magasin pour des personnes le demandant. Au-delà du soutien économique, la CAF est aussi un partenaire de travail de la caisse. « Elle est aussi notre lieu d'accueil des tous les comités citoyen·nes, c'est aussi un appui. Depuis le début, il y a un soutien financier chaque année de l'initiative du fait de l'existence de ce travail de partenariat. » (Une animatrice)

Les mutuelles

Les mutuelles sont définies par le code de la mutualité et permettent à leurs adhérents la prise en charge de certains soins de santé non-couverts par la sécurité sociale. De plus en plus de mutuelles s'intéressent au projet de SSA comme moyen d'intégrer l'alimentation à leur système de protection. La collaboration avec les mutuelles peut ouvrir des perspectives intéressantes mais interroge sur le plan éthique : souhaite-t-on faire entrer dans les caisses des organismes privés mutualistes ?

EN ALSACE

Le format mutualiste est la source d'inspiration du modèle de l'association Pour une SSA Alsace. Cette approche s'appuie aussi sur le régime local spécifique en Alsace-Moselle qui permet une gestion démocratique de ces cotisations, sans place des employeurs dans les espaces décisionnaires mais une représentation des syndicats de salarié·es (CGT, CFDT...).

MOBILISER LES COLLECTIVITÉS

Depuis le lancement des différentes initiatives inspirées de la SSA, on remarque un intérêt croissant des collectivités territoriales sur le sujet. Elles cherchent souvent à mieux comprendre ce que sont ces nouvelles initiatives pour voir quelle implication elles pourraient y prendre. Selon les contextes, les caisses associent, ou non, de près ou de loin, les collectivités territoriales.

Le point commun des initiatives, qu'elles impliquent ou non des collectivités, est de **garder au cœur de leur projet la démocratie alimentaire et de garder les citoyen·nes décisionnaires du fonctionnement des initiatives.**

CONCLUSION

De nombreux acteurs peuvent être impliqués dans les caisses. Cette liste pourrait être complétée : acteurs de la santé, de l'éducation... ●

1. Union des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires.

RESSOURCES

Fiche-outil : « Travailler avec les initiatives inspirées de la SSA », Réseau CIVAM et VRAC France (2026) : <https://www.civam.org/alimentation/acces-a-alimentation-pour-tous-accessible/projet-a-fond-les-caisses-2024-2026/>

Enquête : les AMAP et la SSA, MIRAMAP (2025) : <https://miramap.org/vers-une-securite-sociale-de-l'alimentation-le-role-des-amap/>

Note : « État des lieux de la participation des épiceries sociales et solidaires aux dispositifs d'expérimentation de caisses alimentaires citoyennes », UGESS (2024) : <https://ugess.org/wp-content/uploads/2026/04/25-Note-SSA-UGESS.pdf>

FICHE 9

SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR LA RECHERCHE



AVANT DE DÉBUTER

SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR LA RECHERCHE

Quels sont les objectifs de ce suivi par la recherche? Quels sont les objectifs de changement que nous souhaitons analyser?

- > Sont-ils fixés par les besoins de l'expérimentation?
- > Des financeurs?
- > Des citoyen·nes?
- > Des partenaires?
- > A-t-on des axes prédéfinis sur les effets à mesurer?

Quelle est la bonne temporalité pour cette recherche?

- > Dispose-t-on de contraintes de temps (financement, temps déterminé de l'expérimentation)?
- > Quels sont les effets mesurables sur un temps court de l'expérimentation?

De quels moyens dispose-t-on ou souhaite-t-on se doter pour suivre scientifiquement notre expérimentation?

- > Dispose-t-on d'un accompagnement par la recherche sur le projet?
- > Connaît-on déjà les acteurs de la recherche sur notre territoire?
- > De quelles données dispose-t-on déjà sur notre territoire, en particulier sur l'alimentation?

Qui peut réaliser ce suivi?

- > Possède-t-on les compétences pour suivre et analyser notre expérimentation?
- > Si non, souhaite-t-on monter en compétences sur le sujet?
- > Souhaite-t-on et/ou peut-on externaliser ce suivi?

Définitions

Recherche participative

Méthodologie visant à faire participer, à des degrés plus ou moins importants, les personnes concernées aux différentes étapes de construction de la recherche : de la définition des termes de la recherche jusqu'à la diffusion des résultats.

Recherche-action

Comme son nom l'indique, elle vise à mobiliser la recherche pour avoir un impact sur la réalité, en passant à l'action. Elle postule aussi qu'il n'y a pas de domination des savoirs entre praticien·nes et chercheur·euses.

« La recherche-action est une recherche dans laquelle on vise une transformation de la société et à produire du savoir sur cette transformation. Elle nous permet de mieux comprendre ce qu'on fait au quotidien pour agir dessus en faisant avec les personnes concernées » (Louis Staritzky, docteur en sociologie).

Suivi-évaluation

Ensemble d'opérations consistant à suivre et à contrôler un processus pour parvenir dans les meilleures conditions au résultat recherché. Ce terme est avant tout utilisé pour évaluer les politiques publiques.

Au-delà d'une case à cocher pour d'éventuels financeurs, le suivi d'une expérimentation par la recherche est une étape cruciale pour faire évoluer le projet et valoriser ce qui a été fait.

Cet accompagnement peut remplir plusieurs enjeux : il permet à la fois de documenter, ce qui a marché, ce qui n'a pas marché et ce qui pourrait être amélioré. Il est toutefois nécessaire de distinguer le suivi et l'évaluation d'un projet, et l'accompagnement par la recherche qui va plus loin : il s'intéresse aussi aux processus (points de tensions, effets de cadrage...) et aux dynamiques qui en découlent. Il n'existe pas de « mode d'emploi » pour

suivre son expérimentation mais une pluralité de questions qui font avancer l'action.

La documentation des effets induits par les caisses est d'autant plus importante que ce sont des **objets récents et qui proposent une nouvelle approche de la démocratie alimentaire**. Concrètement, quels sont les effets de cette place centrale prise par les citoyen·nes ?

Ces travaux de recherche produisent des enseignements à l'échelle des expérimentations. Ils permettent de s'interroger sur les objectifs mêmes de la caisse, mais aussi de pouvoir

garder la trace et la mémoire de l'expérimentation, mais aussi du groupe qui la fait vivre. Plus largement, ils permettent aussi des regards croisés entre les caisses. Enfin, ils alimentent et construisent un projet politique national en soulignant certaines limites de ces expérimentations en vue d'un projet politique national.



Cela nous tient à cœur d'être en lien avec les processus de recherche, parce que c'est avant tout une expérimentation. On veut continuer à alimenter, à la fois nos réflexions et les réflexions nationales sur ce qu'on est tous en train de tester via les expérimentations inspirées de la SSA. »

Une animatrice
en Ariège-Couserans



La recherche est vraiment inscrite dans les statuts de l'association, ça fait partie des choses qui sont très portées depuis le départ par les initiateurs du projet alsacien. »

Un animateur en Alsace



La notion d'expérimentation est très importante pour le projet. En lien avec la posture de recherche-action, elle permet de ne pas anticiper trop les étapes, et de voir le processus se construire, et à fur et à mesure se donner les moyens aussi de le modifier, de le changer, et aussi d'être dans une forme co-construite du dispositif. »

Un animateur, Montpellier

PRÉFIGURER LE SUIVI DE LA CAISSE

Toutes les caisses assurent aujourd'hui le suivi de leur expérimentation. Cela est essentiel pour faire évoluer le projet chemin faisant, mais aussi pour **garder trace et rendre compte du projet**. Il peut être mobilisé a minima comme un état des lieux fait pour les membres de l'initiative, les partenaires et les financeurs. Toutefois, le suivi du projet peut aller au-delà en s'appuyant sur le monde de la recherche pour **documenter et mettre en perspective les enseignements de la caisse**.

Définir les objectifs à atteindre

Il faut commencer par définir ce qu'on souhaite regarder : l'évolution de la précarité alimentaire sur le territoire, l'impact de la caisse sur le pouvoir d'agir des participant-es, le nombre de points de vente conventionnés ou encore le volume des flux monétaires de la caisse ? Les caisses portent souvent des objectifs sur plusieurs enjeux. Attention toutefois à ne pas être trop ambitieux si l'évaluation est faite à court ou moyen terme.

À TOULOUSE

Les caisses s'inscrivent dans un projet de recherche-action mené par des chercheur-euses de l'INRAE, accompagné par un conseil scientifique qui a lieu annuellement. Les deux axes majeurs de la recherche sont la démocratie organisationnelle et l'effet sur les personnes ; les effets sur le système alimentaire.

Deux axes de recherche

Démocratie organisationnelle et effet sur les personnes	Effets sur le système alimentaire
Entretiens auprès d'adhérent-es Observation Questionnaire	Entretiens auprès de professionnelles conventionnés Analyse des flux monétaires
Pratiques démocratiques et leurs effets	Analyse transversale des effets des expérimentations de caisses d'alimentation occitanes sur le système alimentaire (en lien avec d'autres expérimentations)

Définir les données qui permettent de suivre les objectifs fixés

Une fois les grands objectifs posés, il s'agit de regarder des éléments concrets sur les changements induits par la caisse. Ces éléments peuvent être à la fois **des données objectives et quantifiables** mais aussi **des processus et des ressentis**. Il existe autant de données regardées que de caisses existantes ! Chacune choisit, en fonction de ses objectifs mais aussi des données disponibles sur le territoire, quels effets elle souhaite analyser. Par exemple, pour l'évolution de la précarité alimentaire sur le territoire, certaines caisses ont choisi de suivre l'évolution de l'insuffisance alimentaire quantitative des participant·es d'autres choisissent de suivre la fréquentation des distributions alimentaires par ces mêmes participant·es.

FAIRE DE LA RECHERCHE, AVEC QUI ?

Assurer le suivi de sa caisse sur le plan scientifique ne s'improvise pas et les caisses font souvent appel aux **acteurs de la recherche** pour s'outiller. Cet accompagnement peut être pensé dès le départ comme l'un des axes forts du projet (Montpellier, Alsace, Gironde, Toulouse) ou s'agréger au projet chemin faisant. Cependant la forme de cet accompagnement varie selon les territoires, la proximité antérieure avec le monde de la recherche ou encore les moyens financiers et humains à disposition.

Par une équipe de recherche

Quelques caisses sont suivies par des chercheur·euses, membres de l'équipe de la caisse ou travaillant pour des laboratoires partenaires. Leur rôle est de tracer le projet mais aussi de mesurer les effets en partie induits par la caisse. Cela permet d'avoir un suivi fin et de pouvoir étudier plusieurs dimensions, selon les domaines des chercheurs et chercheuses mobilisé·es. Cet appui nécessite des moyens financiers importants pour le temps de travail de l'équipe de recherche.

À MONTPELLIER

Le projet est né dans le cadre d'une recherche action, en s'appuyant sur le travail d'une sociologue intervenante. La proximité avec des laboratoires de recherche (agronomie et sociologie) comme le CIRAD ou la Chaire Unesco Alimentations du monde ont permis un accompagnement plus facile par le monde de la recherche.

Par l'équipe de la caisse elle-même

Certaines caisses ne bénéficient par d'un appui de la recherche, par choix ou de manière contrainte (contraintes financières ou manque de moyens humains). Elles internalisent donc le suivi de leur expérimentation, ce qui leur permet de maîtriser les effets évalués mais demande souvent une montée en compétences des personnes chargées de ce suivi, pour assurer un suivi scientifique rigoureux.

À LÉZIGNAN-CORBIÈRES

Le travail de recherche a été porté directement par l'association de la caisse en l'absence de centres de recherche sur ce territoire rural, dans le cadre d'un stage. Cependant, l'encadrement scientifique du stage a été réalisé par deux chercheurs, chacun inscrit dans un laboratoire de recherche et travaillant sur d'autres projets de caisses.

IMPLIQUER LES CITOYEN·NES DANS LE SUIVI PAR LA RECHERCHE-ACTION

Les caisses s'inscrivent dans une démarche de redonner aux citoyen·nes le pouvoir de décision sur leur alimentation. Cette réappropriation ne passe-t-elle pas également par la participation aux démarches de recherche autour des caisses ? Beaucoup de caisses choisissent de ne pas faire de la recherche « sur » les comités citoyens mais aussi « avec » ces derniers.

Co-construire avec les citoyen·nes

Cette construction collective peut se faire sous plusieurs formes : discussions, entretiens ou encore travail collectif sur certains critères d'évaluation. Cela permet d'être au plus près des besoins identifiés par les participant·es mais aussi de les interroger et de les faire avancer sur les objectifs de la caisse.

EN GIRONDE

Les critères pour sélectionner le panel de participant·es à l'expérimentation a été construit avec les équipes de recherche, les salarié·es et les citoyen·nes volontaires.

EN ALSACE

« L'idée c'est que ce soit le plus possible créé avec le comité des habitant·es dans une dynamique de recherche participative. L'objectif est que les personnes puissent être elles-mêmes dans une posture critique par rapport à leurs besoins dans l'expérimentation ».

(Une animatrice)

Former les citoyen·nes à la recherche

Certaines caisses souhaitent aussi que les comités citoyens puissent eux-mêmes effectuer une partie du travail de recherche. Cela demande de former les citoyen·nes à certaines pratiques : récolte de données, analyse et diffusion des résultats ... mais peut permettre d'enrichir la recherche et d'autonomiser les citoyen·nes dans ce suivi.

EN ARIÈGE-COUSERANS

Un groupe de travail de recherche a été lancé et décide des axes d'évaluation. Pour cela, la caisse est appuyée par un chercheur du CIRAD. Par exemple, lors de la dernière réunion, il a été décidé de faire une focale sur les enjeux de participation dans la caisse.

À CADENET

Un groupe de travail « Recherche participative » a été lancé à la demande d'usager·es de la caisse. Des réunions de formation-action sont organisées régulièrement avec la chercheuse investie auprès de la caisse pour se former, mais aussi enquêter, analyser les résultats et produire un support collectif de transmission de ceux-ci.

CONCLUSION

Revendiquer un droit à expérimenter c'est aussi revendiquer à documenter les méandres de cette expérimentation pour pouvoir le partager à d'autres. Les premiers rapports de suivi des différentes expérimentations mettent en avant les nombreux changements permis par les caisses. Cependant, d'autres changements ne pourront se faire qu'à long-terme et ne peuvent être évalués que quelques mois ou quelques années après le lancement de la caisse. ●

RESSOURCES

Les rapports de recherche-action des différentes caisses (Cadenet, Montpellier, Gironde...).

« Méthodes et expériences inspirantes pour évaluer des expériences inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation », Let's Food et Vertigo Lab (2025) : <https://librairie.ademe.fr/agriculture-alimentation-foret-bioeconomie/8776-cartographie-premiers-elements-d-analyse-autour-des-experiences-locales-inspirees-de-la-securite-sociale-de-l-alimentation.html>

CONCLUSION

Ça y est, c'est fini ? Si ce guide vise une première approche de ce que sont les caisses communes de l'alimentation, il ne prétend pas à l'exhaustivité, ni à la définition de ce qu'est une caisse commune de l'alimentation « réussie ». En s'appuyant sur onze caisses communes de l'alimentation, nous espérons qu'il permettra de valoriser les débats, le vécu et la richesse de ces expérimentations. De nombreuses autres questions se posent encore : **comment poursuivre une expérimentation dans le temps ? Comment « terminer » une expérimentation ? Comment changer d'échelle ? Comment ces expérimentations peuvent-elles poser les jalons d'une transformation du système plus grande ?**

Surtout, il nous paraît essentiel de rappeler que seul un changement profond des politiques publiques alimentaires et agricoles et la construction d'un rapport de force avec les acteurs économiques majoritaires permettra de réellement transformer notre alimentation. Ces expérimentations ne doivent pas nous faire perdre de vue l'horizon d'une sécurité sociale de l'alimentation nationale basée sur les cotisations mais aussi d'une régulation des acteurs économiques et le renforcement des politiques sociales pour permettre l'accès à une alimentation choisie pour toutes et tous.

RESSOURCES

Site du collectif SSA : <https://securite-sociale-alimentation.org/>

Le projet « intercaisses » : <https://www.civam.org/alimentation/acces-a-alimentation-pour-tous-accessible/projet-a-fond-les-caisses-2024-2026/>

Bande-dessinée « Encores des patates ?! », Collectif SSA (2021) : <https://securite-sociale-alimentation.org/production/une-bd-sur-la-ssa/>

La Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), Réseau CIVAM (2024) : https://www.civam.org/wp-content/uploads/2024/09/Civam_SSA_FICHE_RESSOURCE.pdf

MERCI !

Réseau CIVAM et VRAC France remercient l'ensemble des initiatives ayant contribué à ce retour d'expériences.



Rédaction et coordination : Alexia Gros / **Relecture et contribution :** Magali ARESU (Nantes), Charles Bonnin (Montpellier), Amandine Borel (Cadenet), Sarah Cohen (Toulouse), Angèle Dransart (Grenoble), Caroline Dumas (Dieulefit), Mariella Eripret (Lyon 8), Thomas Galland (Lézignan-Corbières), Eric Gautier (Cadenet), Diane Hafkin (Dieulefit), Manon Laurine (Lézignan-Corbières), Lucile Lucas (Gironde), Thomas McGrane (Saint-Étienne), Eloi Navarro (Alsace), Magali Ruello (Ariège-Couserans), Léa Thévenot (Lyon 8), Camille Vouillon (Gironde) / **Relecture :** Elsa Duparay et Lorana Vincent (VRAC France), Mélanie Théodore (Réseau CIVAM) et Aurore Puel / **Contribution :** Elsa Barré, Nicolas Bricas, Nicolas Verzotti, Nathalie Barthe / **Conception graphique et dessins :** Claire Robert (clairerobert.org) / **Impression :** Le Galliard (35) / **Dépôt légal :** juin 2026.



Un outil en Creative Commons nécessite que les auteurs soient cités (pour l'original ou les versions remixées). L'utilisation commerciale n'est pas permise et l'outil peut être partagé largement.

ANIMER

LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

À FOND LES CAISSES !

En expérimentant les principes fondateurs de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA), les caisses communes de l'alimentation bâtissent un chemin vers une réappropriation collective et démocratique de l'alimentation par les citoyen·nes eux-mêmes. Ce guide, en s'appuyant sur le retour d'expérience de ces onze caisses, retrace leurs questionnements, leur fonctionnement et leurs principes tout en montrant leur diversité.

Comment maintenant passer de ces expérimentations locales à une transformation profonde du système alimentaire ?
Comment aujourd'hui aller vers une proposition politique nationale de socialisation de l'alimentation ?



Avec le soutien financier de :

